

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme JULIE FORGET, la commissaire
M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue 24 mars 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DU MELCC

M. MICHEL BOURRET 4

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

M. FRANCIS VERMETTE 10

PRÉSENTATION DE LA CMM

M. MICHEL ALLAIRE 12

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. NICOLAS CHEVALIER 18

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO 47

M. MARCEL GOSSELIN 52

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. KAREL MÉNARD 58

M. NATHALIE DRAPEAU 72

QUESTIONS DE LA COMMISSION 89

MOT DE LA FIN 111

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 MARS, 13 h 30

SÉANCE DU 24 MARS 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette troisième séance de l'audience publique qui porte sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes. Le registre d'inscription est disponible sur le site Web du BAPE ainsi que, pour ceux et celles qui
10 désirent poser des questions, vous pouvez le faire par téléphone, au 1 800 463-4732, poste 6.

En fait, vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour vous adresser à la commission et la commission ne prendra que les 10 premières inscriptions, après quoi le registre sera fermé. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription.

15 Maintenant, avant de laisser la place et la parole aux participants, je souhaiterais vérifier si les personnes-ressources ont déposé des nouveaux documents ou apporté des réponses à des questions en différé.

20 Tout d'abord, je fais un rappel. Pour le MELCC, il y avait les détails sur les autres technologies d'élimination en fonction au Québec, avoir un portrait des technologies sur le marché, des installations qui l'utilisent et les intrants acceptés.

25 Donc, monsieur Trudel, est-ce que c'est déjà fait ou c'est en voie de l'être?

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est en cours de réalisation. On a contacté les personnes responsables de ce volet-là puis on va vous revenir avec l'information le plus tôt possible.

30

LE PRÉSIDENT :

35 D'accord. Ensuite, il y avait MELCC toujours, et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, l'étude d'analyse de cycle de vie pour valider si certains procédés de valorisation devaient être plus efficaces. Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

40 Oui. Ça aussi, c'est la même chose. On va vous revenir avec une réponse à ce sujet-là, on fait des vérifications.

LE PRÉSIDENT :

45 Est-ce que vous travaillez conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

M. CLAUDE TRUDEL :

50 Je vous dirais en partie, mais je laisserais la parole à la personne...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hébert?

55 **M. CLAUDE TRUDEL :**

... à monsieur Hébert, là, du ministère des Ressources naturelles. Peut-être qu'il va pouvoir vous fournir une précision à ce sujet-là.

60 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. — Monsieur Hébert?

M. DAVID HÉBERT :

65

Oui, bonjour, Monsieur le président. Les questions, je pense qu'on a trois questions à répondre. Elles vont vous être acheminées demain matin, sans faute.

LE PRÉSIDENT :

70

D'accord, merci.

M. DAVID HÉBERT :

75

Merci.

LE PRÉSIDENT :

80

Ensuite, la séance du 24, bien je pense que je vais vous donner jusqu'à demain avant de revenir là-dessus, parce qu'il y en a plusieurs questions ou des documents pour lesquels on recevra une réponse ou qui seront déposés d'ici demain. Parfait.

85

Donc, ce soir, en fait, nous amorçons ce qu'on a appelé le regroupement régional et, en particulier, le Regroupement 1, qui est celui de Montréal et les environs. Et, à cette fin, nous avons demandé une présentation combinée -- ou presque -- du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui se partagera une conférence avec RECYC-QUÉBEC. Donc, le ministère prendra 10 minutes et on commencera par vous. Et ensuite, il s'agira de demander à monsieur Vermette de RECYC-QUÉBEC de compléter avec un 5 minutes.

90

Ensuite suivra une présentation de monsieur Allaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, une conférence d'à peu près 15 minutes, suivie, évidemment, de la période de questions/réponses.

95

Donc, nous commençons dès maintenant avec vous, monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vais céder la parole à mon collègue Michel Bourret, qui va faire la présentation.

100 **M. MICHEL BOURRET :**

Bonjour. Je vais partager...

105 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour.

M. MICHEL BOURRET :

110 Je vais partager la présentation. Voilà, vous voyez bien la présentation?

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument.

115

PRÉSENTATION DU MELCC

120 **M. MICHEL BOURRET :**

Bon, parfait. Donc, la présentation va faire un peu... c'est un peu le portrait régional de l'élimination des résidus ultimes au Québec.

125

Pour commencer, je vais rappeler des principes importants au niveau de la gestion des matières résiduelles au Québec. On privilégie la hiérarchie des 3 RV-E. Donc, dans l'ordre, c'est la réduction à la source, ensuite le réemploi, le recyclage, la valorisation. Et l'élimination, en dernier. Et c'est sur quoi ma présentation va porter. Également, au niveau de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, on vise à n'éliminer qu'une seule matière, soit le résidu ultime,

130 c'est-à-dire les matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées, en tenant compte, toutefois,
des contraintes techniques et économiques. Ça vise également à assurer l'élimination sécuritaire
pour les personnes et l'environnement.

135 Je vais commencer avec une mise en contexte au niveau du Regroupement 1. Le tableau
dresse un peu le portrait des populations associées à chacune des régions. Ce qu'il faut retenir,
c'est que ces six régions-là contiennent... pas contiennent, mais la population de... le total de
population de ces six régions-là comptent pour 65 % de la population totale du Québec. Donc, c'est
une forte proportion des gens qui se retrouvent dans le Regroupement 1.

140 Pour le portrait d'élimination, ça va porter sur les installations d'élimination régies par le
Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour lesquelles on retrouve
les lieux d'enfouissement technique où 92 % des matières résiduelles sont éliminées. Les
installations d'incinération, où 5 % des matières résiduelles sont éliminées, et également, il y a des
lieux d'exception, exception pour tenir compte des conditions, le territoire ou des matières
145 admissibles à... certaines matières admissibles.

Donc, on retrouve, dans ces lieux d'exception là, les lieux d'enfouissement en tranchée, les
lieux d'enfouissement en milieu nordique, des lieux d'enfouissement en territoire isolé, les lieux
d'enfouissement de débris de construction et démolition. Également, le Règlement régit les centres
150 de transfert des matières résiduelles vers l'élimination.

Maintenant, je vous présente un tableau qui présente les lieux et les matières résiduelles
reçues à l'élimination en 2019 pour l'ensemble des régions du Regroupement 1. Quand je parle
des matières, les quantités qui sont mentionnées, c'est les matières reçues à l'élimination, donc
155 pas seulement pour l'élimination, mais également utilisées comme matériaux de recouvrement
journalier et mensuel.

Donc, dans les régions du Regroupement 1, on retrouve neuf lieux d'enfouissement sur les
38 que compte le Québec, donc pour un 24 % des lieux d'enfouissement technique qui se
160 retrouvent dans ce regroupement-là où sont éliminées 5,5 millions de tonnes de matières
résiduelles sur les 7,7 millions qui sont éliminées par enfouissement dans les lieux d'enfouissement
technique.

165 Au niveau de l'incinération, on retrouve deux incinérateurs. Deux incinérateurs, d'ailleurs qui éliminent... on parle d'élimination de 126 000 tonnes de boues. Dans ce regroupement-là, il n'y a pas de lieu d'enfouissement en tranchée ni de lieu d'enfouissement en milieu nordique. Par contre, il y a 24 lieux d'enfouissement en territoire isolé. Les quantités sont inconnues, on n'a pas de données là-dessus.

170 Également, on retrouve des lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition. Il y en a trois où 45 000 tonnes de matières sont éliminées, pour un grand total de 38 lieux d'élimination sur les 214 qu'on retrouve au Québec, soit 18 % qui permettent l'élimination où vont être éliminées 68 % des matières résiduelles générées au Québec. Ce qui démontre un grand besoin pour ce regroupement-là.

175 Maintenant, je présente les prochains tableaux. Ça va être une répartition régionale des lieux. Pour le Regroupement 1, ce sont les régions qui sont en jaune dans le tableau. Donc, on voit que, pour la région de Montréal, il n'y a qu'un lieu d'enfouissement technique, un lieu d'enfouissement pour les cendres et les sables de l'usine d'épuration de la Ville de Montréal. Un incinérateur, l'incinérateur des boues et un centre de transfert.

185 En Outaouais, il y a neuf lieux d'enfouissement en territoire isolé, un lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition et six centres de transfert. Dans la région de Laval, il y a uniquement un centre de transfert, aucun lieu d'élimination. Dans Lanaudière, on retrouve deux gros lieux d'enfouissement technique, deux lieux d'enfouissement en territoire isolé et deux lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition.

190 Dans les Laurentides, il y a quatre lieux d'enfouissement technique, dont deux gros; 13 lieux d'enfouissement en territoire isolé. Et en Montérégie, on a deux lieux d'enfouissement technique, un incinérateur pour les boues de Longueuil et neuf centres de transfert.

195 Maintenant, au niveau des quantités de matières résiduelles pour enfouissement en 2019, c'est ce qu'on va... je dois préciser que, pour qu'on... les quantités qui sont mentionnées ne seront pas des quantités mesurées. C'est des quantités qui ont été évaluées sur la base de la population de chacune des régions et le taux de génération moyen par habitant de 722 kilos par habitant par année. Également, les quantités de matière, pour les quantités en kilotonnes par année, ce sont les matières enfouies, donc ça ne comprend pas les matières utilisées en recouvrement. Par contre,

pour la durée de vie, les années, les matières utilisées en recouvrement journalier et mensuel sont prises en compte.

200

Également, au niveau des capacités d'accueil, je dois préciser que ces capacités-là ne tiennent pas compte des limitations de chacun des lieux, relatives au territoire de desserte ni au type de matières résiduelles qui sont admissibles. Donc, c'est en fonction uniquement des quantités ou des volumes. Les sigles « plus grand », donc pour le Bas-Saint-Laurent, comme lorsqu'on voit « plus grand que 143 », ça veut dire que, dans la région, les lieux d'élimination qui s'y retrouvent n'ont pas de limitation en termes de quantité maximale annuelle à recevoir. Donc, ils seront en mesure de recevoir tout le volume... tout le tonnage de matières résiduelles qui est généré par la région.

205

Lorsqu'on a le sigle « environ », donc c'est environ, c'est que dans la région, il y a des lieux qui ont des limitations. Et ensuite, il y a des données, certaines quantités, qui sont en rouge. Quand c'est en rouge, bien c'est parce que ça signifie qu'il y a un problème, qu'on est en situation de problème.

210

Maintenant, pour les données comme telles, je veux prendre uniquement les données du Regroupement 1, les régions du Regroupement 1, donc qui sont en jaune. Ça fait qu'on commence avec Montréal, qui génère, pour l'enfouissement, 1 480 kilotonnes par année, et alors que la capacité d'accueil n'est que 36 kilotonnes par année, environ. En plus, c'est pour les sables et les cendres de l'incinérateur de boues de Montréal, donc... Et la capacité résiduelle de ce lieu d'enfouissement là ne permettrait pas d'accueillir les matières résiduelles générées par la région de Montréal, là. Donc, c'est moins d'un an qui pourrait être éliminé dans ce lieu-là.

215

220

LE PRÉSIDENT :

Monsieur...

225

M. MICHEL BOURRET :

Oui?

230

LE PRÉSIDENT :

235 ... gardez la planche, s'il vous plaît. Au risque de me faire crucifier par une de mes collègues qui m'a mis en garde contre le fait de ne pas arrêter le conférencier, il faut absolument que je comprenne quelque chose ici. La première colonne relative aux quantités « kilotonnes par année », c'est selon quel scénario utilisé par le MELCC dans son rapport?

M. MICHEL BOURRET :

240 Ce n'est pas en fonction d'un scénario à venir. C'est actuel, donc l'enfouissement en 2019. Donc, c'est en fonction d'un taux de génération par habitant par année de 722, donc c'est le taux qui a été... pour l'année 2019.

LE PRÉSIDENT :

245 OK, donc oui, ça correspond à un scénario, alors donc, de scénario d'un statu quo en termes d'un taux d'enfouissement, le taux d'enfouissement actuel, dans le fond?

M. MICHEL BOURRET :

250 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

255 Les 722. OK, c'est bon.

M. MICHEL BOURRET :

260 Exact.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

265 **M. MICHEL BOURRET :**

Bienvenue.

270 Donc, en Outaouais, 285 kilotonnes par année qui est générée pour enfouissement, alors qu'au niveau de la capacité d'accueil, on a seulement environ 3 kilotonnes par année, un lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition, d'ailleurs. Et la capacité d'accueil du lieu ne permettrait d'accueillir des matières résiduelles pour moins... même pas pour une année.

275 Ensuite, Laval, qui n'a aucun lieu d'élimination, ne permettrait pas d'accueillir les 440 kilotonnes qui sont générées dans la région. Dans Lanaudière, on a 514 kilotonnes par année qui est générée, alors que la capacité d'accueil est nettement suffisante à 1 910 kilotonnes. Et la capacité résiduelle des lieux de la région permettrait d'accueillir ce qui est généré pendant une période de 28 ans.

280 Dans les Laurentides, 621 kilotonnes par année de générées, et une capacité d'accueil de 1 533 kilotonnes par année -- donc nettement suffisant -- et permettrait d'accueillir des matières pendant une période de 56 ans. En Montérégie, la génération de 1 569 kilotonnes par année, qui ne pourrait pas être accueillie par les lieux, qui ont une capacité d'accueil de 225 kilotonnes par année, mais qui permettrait quand même d'accueillir le tonnage généré pendant en période de six
285 années.

Et on peut voir, aussi, qu'au niveau des totaux, du total, que les quantités générées annuellement et les capacités d'accueil sont du même ordre de grandeur, donc à 5,8 millions de tonnes par année, d'où ce qui nous... ce qui explique que, lorsque les lieux sont pleins et doivent
290 fermer, qu'on se doit de les agrandir ou d'autoriser d'autres lieux d'enfouissement en remplacement si on ne veut pas être en problème de capacité.

Et finalement, le total de la durée de vie résiduelle dans l'ensemble des lieux du Québec permettrait de recevoir les matières résiduelles générées pendant une période de 13 ans. Cependant, pour atteindre cette durée de vie là, il faut comprendre que ça prendrait beaucoup de...
295 ça impliquerait beaucoup de transport interrégion.

300 Et, en finissant, on met les matières résiduelles dans la... nos ordures dans la poubelle et ils disparaissent. Non, ils ne disparaissent pas. Il y a des gens qui s'en occupent et qui les dirigent vers les lieux d'élimination. Et tant qu'on mettra des matières dans ces bacs-là, on devra avoir des lieux pour les accueillir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci à vous, monsieur.

J'invite maintenant Monsieur Francis Vermette de RECYC-QUÉBEC pour faire sa présentation. Vous avez cinq minutes.

310

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

315

M. FRANCIS VERMETTE:

Oui, merci. Dans un souci de concision, on est allé au plus court dans ce qu'on va vous présenter. Écoutez, on a l'information plus détaillée qui a déjà été déposée auprès de vous. On vous présente juste une liste des différents plans de gestion des matières résiduelles qui sont dans les différentes régions du territoire, dans ce cas-ci du Regroupement 1. Donc, pour régions de Montréal et Laval, il y a 1 PGMR actuellement -- Plan de gestion des matières résiduelles pour PGMR -- qui est en vigueur.

320

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le... Et je pense que monsieur Allaire, de la CMM, va en parler d'ailleurs, tantôt. Le territoire de la région de Montréal et Laval est entièrement couvert par le PGMR de la Communauté métropolitaine. C'est la particularité du secteur. Et je n'irai pas sur le nombre de lieux d'élimination que mon collègue, monsieur Bourret, a déjà évoqué.

325

La deuxième région, dans Lanaudière, on a quatre PGMR qui sont en vigueur. Il n'y a pas de particularité, ce qui veut dire que chacune des MRC du territoire, à l'exception de celles qui sont sur le territoire de la CMM, ont chacun leur PGMR. Et il y a un lieu d'enfouissement technique sur

330

le territoire. Dans les Laurentides, la particularité, c'est encore la même chose que Lanaudière, il y a trois PGMR en vigueur et il y en a certains pour lesquels les MRC sont comprises dans la Communauté métropolitaine.

335

Donc, par contre, comme particularité, il y a un PGMR conjoint qui regroupe les MRC de Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. Donc, toute portion nord de la région des Laurentides est couverte par un seul PGMR et quatre lieux d'enfouissement technique sur ce territoire-là.

340

En Montérégie, une vaste région en termes de nombre de MRC, donc il y a 12 PGMR qui sont en vigueur sur le territoire. Il y a un PGMR, dans les particularités, il y a un Plan de gestion conjoint pour les MRC d'Acton et des Maskoutains, qui sont... là-bas, il y a une régie et c'est elle qui gère le PGMR. Comme je le disais, dans les particularités, les MRC de Roussillon, de la MRC de Marguerite-D'Youville et l'agglomération de Longueuil sont en totalité incluses dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

345

Et les MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Rouville, de la Vallée-du-Richelieu et de Beauharnois-Salaberry sont en partie... donc il y a certaines municipalités qui font partie du PGMR de ces MRC-là, et il y a d'autres municipalités qui sont incluses dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine. Et puis finalement, la réserve de Kahnawake est visée par son propre PGMR et il y a deux lieux d'enfouissement technique sur le territoire de cette région-là.

350

Enfin, en Outaouais, il n'y a pas de MRC qui sont comprises dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, donc il y a cinq PGMR qui sont en vigueur, un dans chacune des MRC, incluant la Ville de Gatineau. Et il n'y a aucun lieu d'enfouissement technique sur le territoire de cette région.

355

Juste, petit crédit sur les cartes. C'est les cartes qui proviennent du site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Et toute l'information est là pour les différents plans de gestion des matières résiduelles qui sont en vigueur sur notre site Web, puis aussi pour les portraits régionaux des différents PGMR dont on vous a déjà transmis l'information, mais il y en a encore davantage disponible sur notre site Internet. Merci.

360

365

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Vermette, pour votre concision et pour la clarté de votre présentation.

370 J'inviterais maintenant monsieur Michel Allaire, de la Communauté métropolitaine de Montréal, à faire sa présentation. — Monsieur Allaire, vous avez 15 minutes.

PRÉSENTATION DE LA CMM

375

M. MICHEL ALLAIRE :

380 Merci. Alors, j'essaie de... Bon, tout le monde va bien. Alors merci, Monsieur le président. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer de vous dresser un portrait rapide de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Je suis assisté, en informel, avec un délai d'une minute et trente, par madame Céline Remili, qui est la conseillère en recherche attachée au dossier des matières résiduelles.

385 Tout ce que je vais vous dire ce soir sera inclus dans une série de documents qui seront déposés dans la matinée de demain, incluant des études, des bilans, des rapports, et caetera, sur toutes sortes de sujets pertinents à la consultation, incluant, entre autres une revue des technologies de traitement thermique des matières résiduelles qui a été produite par Polytechnique.

390 Alors, la présentation de ce soir, rapidement, la CMM, quelques chiffres. Je ne veux pas vous inonder non plus de chiffres, de tonnes et de dollars parce que je pourrais très facilement le faire. Où vont nos matières, les bons coups du territoire, les enjeux du moment puis l'exercice de consultation ciblée, présentement en cours par la Communauté.

395 Qu'est-ce que c'est la Communauté? Monsieur Vermette vient de très bien apporter le sujet. On parle de 82 municipalités, 14 MRC. Comme monsieur Vermette l'a dit aussi, certaines en totalité, d'autres en partie. On couvre cinq régions administratives, 4 000 kilomètres carrés, et plus de 4 millions d'habitants. Donc, qu'est-ce que la Communauté a, comme les MRC à l'extérieur des

400 deux communautés métropolitaines? Doit élaborer et maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles conforme aux lois et objectifs du gouvernement.

405 Le nôtre actuellement en vigueur est entré en vigueur en 2017, pour une durée de sept ans, soit jusqu'en 2024. Des modifications ont été apportées en juin 2020, car la Communauté signalait au gouvernement la nécessité de prendre des mesures plus intenses, si on peut dire, pour... Comme il fallait atteindre les objectifs, donc la Communauté elle-même n'aurait pas pu atteindre les objectifs si le gouvernement n'avait pas mis en branle les mesures actuelles qu'on entend parler, dont la refonte de la collecte sélective, l'élargissement de la consigne et les gestions de plastique à usage unique.

410 Quelques chiffres. On voit, en nombre de tonnes, pour les besoins totaux de la communauté, on parle de 2.9 millions de tonnes par année. De ce tonnage, on estime... on calcule plutôt 1.1 million de tonnes qui vient du secteur municipal. Donc, on comprend que les municipalités du territoire de la Communauté ne gèrent pas les déchets des ICI, donc c'est le secteur privé qui s'en occupe. Donc, je vais vous parler uniquement des chiffres municipaux, c'est-à-dire du 415 1.1 million de tonnes, et cette quantité éliminée provient de 1.8 million de tonnes qui a été généré sur le territoire.

420 Côté tendance, il y a une légère augmentation annuelle de la population, qu'il faut quand même toujours un peu tenir en compte. Mais la génération elle-même augmente d'à peu près un 2 % par année, mais par contre, l'élimination baisse environ 3 % dans les dernières années, surtout par l'implantation, entre autres, des collectes diverses et des collectes de matières organiques.

425 Les coûts, maintenant. On voit que la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de la CMM, c'est une *business* de presque 300 M \$ annuellement. Donc, ce n'est pas un coût ponctuel, c'est récurrent à chaque année. Et, de ce montant, on consacre 170 M \$ par année seulement pour l'élimination. Vous voyez à côté un bref symbole des tendances. Donc, les coûts d'élimination baissent, en fait, parce que les quantités éliminées baissent, mais les coûts à la tonne augmentent. Et, bon, évidemment, dû aux récentes crises, le recyclage... les coûts du recyclage augmentent et les coûts des collectes organiques augmentent, vu l'implantation rapide sur le 430 territoire.

435 OÙ vont nos matières, maintenant? Donc, on voit, ici, que la Communauté est desservie par plusieurs sites. Un seul est sur son territoire, celui de Terrebonne, qui reçoit la moitié des déchets qui sont éliminés sur le territoire. Quatre autres sont en proximité immédiate, je dirais. On parle de Lachute, Sainte-Sophie, Saint-Thomas et Sainte-Cécile-de-Milton, qui sont quand même à proximité des limites de la Communauté. Et il y a celui de Drummondville, qui ne reçoit, par contre, depuis quelques années, qui 1 % des déchets de la Communauté.

440 Cette tendance-là est très stable. La tendance et destination, c'est très stable depuis quelques années. Il y a parfois, chaque année, des quelques points de pourcentage entre les sites et toujours selon les renouvellements de contrat des municipalités.

445 Parmi les bons coups qu'on peut relater sur le territoire, notre récente modification qui a quand même... Je ne dirais pas que c'est la seule cause qui a fait toutes les modifications au système à venir, mais disons que ça a quand même suscité une réflexion et ça avait fait l'objet d'une consultation publique dont, évidemment, le rapport est disponible sur le site Web. Donc, on est quand même relativement content de ce qui s'en est suivi et des réactions, entre autres, du gouvernement.

450 Ensuite, on note le déploiement rapide de la collecte des matières organiques, depuis quelques années seulement. Maintenant, toutes les municipalités de la Communauté ont déployé la collecte des matières organiques. Pas sur l'ensemble de leur territoire, mais tout ça étant amorcé. Certaines l'ont déjà couvert, l'ensemble de leur territoire, mais bon, certaines autres, il reste des quartiers, mais tout ça est dans une planification qui s'étale dans les prochaines années. Donc, à court terme, on pourra dire que toutes les unités d'habitation dans les huit logements et moins seront desservies.

460 Il y a un exemple très inspirant que je vous invite à approfondir en tant que commission. C'est la prise en charge régionale par la Société d'économie mixte de la couronne sud. C'est-à-dire que, pour l'instant, ils exploitent une usine de biométhanisation. Ce sont les trois MRC de la Montérégie, c'est-à-dire Marguerite-D'Youville, Vallée-du-Richelieu et Rouville qui se sont associées avec une compagnie privée. Elles ont formé une société d'économie mixte et elles exploitent l'usine de biométhanisation de Varennes qui dessert effectivement les trois MRC, et bientôt Longueuil. Les matières organiques qui seront collectées par les bacs bruns de Longueuil y seront acheminées.

465

Donc, on a un exemple ici, c'est à ce même endroit qu'a été annoncée la nouvelle usine d'Enerkem pour traiter les déchets. Et aussi, les projets publics de biométhanisation, outre celui que je viens de pointer, il y a aussi des projets qui sont en cours de planification avancée, tant à Montréal qu'à Laval.

470

Les enjeux du moment. Bon, ça, ça peut... je pourrais m'étendre là-dessus assez longtemps. Le site de Terrebonne, qui est notre seul lieu d'enfouissement actuellement en exploitation, pour les résidus d'origine domestique sur le territoire, on vient de vivre une consultation et un agrandissement, une autorisation d'agrandissement, en processus. On sait que le site, à moyen terme, on parle... des fois on entend 7, des fois on entend 10, des fois on entend 12, mais à moyen terme, ce site-là sera complet, donc il faudra planifier.

475

Par rapport à une orientation que la communauté souhaite depuis 2006, d'être autonome pour la gestion de ses déchets. Donc, pour l'instant, depuis plusieurs années, on gère chez nous 50 % de nos déchets, mais on exporte l'autre 50 %. Donc, il y a une orientation qui est là depuis le premier PGMR en 2006, de viser une autonomie régionale de la gestion de nos déchets.

480

La planification, aussi pointue soit-elle, est toujours sujette au mécanisme des appels d'offres publics. Toutes les municipalités du territoire de la Communauté ont recours au service des entreprises privées pour l'élimination de leurs déchets. Donc, on parle d'un jeu d'appel d'offres, parce que vous avez vu tantôt les montants qui sont en jeu, donc c'est des processus qui, par la loi, sont soumis au processus d'appel d'offres public.

485

Donc, les quatre fournisseurs principaux qui sont sur le marché présentement possèdent chacun un site d'enfouissement. Donc, les déchets qui se retrouvent, aujourd'hui, par exemple, à Sainte-Sophie, bien s'il y a un appel d'offres et c'est le lieu de Terrebonne qui remporte l'appel d'offres, bien les déchets vont aller à Terrebonne. Donc, il s'agit d'un état de fait qui n'est pas le cas, par exemple, pour les matières organiques des trois MRC, qui se sont organisées en société d'économie mixte. Pour elles, elles vont en appel d'offres, mais seulement que pour la collecte et le transport et non pas pour le traitement, qui est réglé d'une autre façon.

490

495

Les initiatives locales ont quand même une portée limitée. Donc, quand on veut faire de vraies mesures de réduction, bien il faut aller à une plus grande échelle. On a constaté ça depuis trois ans maintenant, à la Communauté, par notre initiative sur les sacs de plastique. Nous, on ne

500 pouvait pas adopter un règlement interdisant les sacs de plastique à usage unique sur le territoire.
On a plutôt demandé à chacune de nos municipalités de le faire.

Ça a été quand même un gros travail de communication, de rencontres, de persuasion, et
caetera. De documentation, parce qu'il fallait quand même expliquer pourquoi on voulait faire tout
505 ça. Donc, on s'est rendu compte, bien qu'on ait quand même eu une bonne réponse, là, mais on a
quand même mis beaucoup d'effort sur ce dossier-là. Donc, il faudrait que les actions, il faudrait
cibler qu'est-ce qu'on veut comme résultat, qu'est-ce qui est le plus important et s'attaquer de façon
marquée, au cours des prochaines années, pour mettre en place le maximum des mesures de
réduction.

510 L'échelle d'implantation des infrastructures, bien monsieur Trudel en a déjà glissé un mot.
Un exemple que je vous donne, c'est quand on parle d'un lieu d'enfouissement technique. Il y a
une espèce de seuil à 50 000 tonnes par année où ça devient plus ou moins rentable en vertu de
toutes les exigences qui sont faites par règlement pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement
515 technique, c'est-à-dire la perméabilisation, la gestion de lixiviats et des biogaz. Donc, il y a quand
même un seuil minimal de quantité à recevoir.

Les ICI, bon, grandes inconnues. C'est géré chacun gère chaque immeuble, finalement,
gère ses déchets avec une entreprise privée, qui va... bien, ou le contrat, comme je disais, les
520 fournisseurs actuels sont propriétaires de leur site, donc ils ont un contrat. Ces choses-là changent
à une vitesse folle, c'est absolument impossible de tenir compte de qui, quoi, combien, où. C'est
absolument impossible pour les villes, là, de tenir compte de ça, en plus qu'elles ne le gèrent pas,
donc ce n'est pas évident, non plus, de poser des questions aux commerces et aux industries
quand ils ne gèrent pas la matière.

525 La traçabilité des matières, bon, ça s'est amélioré beaucoup, mais disons qu'il y a quand
même un côté parfois qui nous fait douter de la fiabilité de certaines données. Certaines choses,
certaines matières sont pesées, c'est clair et net. D'autres sont plutôt déclarées, donc là, à partir
de là, on a un petit peu plus de subjectivité qui s'installe. Donc, la traçabilité et ce qui arrive du
530 devenir des matières qui sortent des sites... Je sais que RECYC-QUÉBEC a beaucoup amélioré,
depuis les dernières années, mais il y a quand même encore un flou qui existe.

535

Devant ces enjeux-là, la Communauté... le comité exécutif de la Communauté a mandaté sa commission de l'environnement pour tenir une consultation ciblée auprès des partenaires municipaux et des principaux organismes et groupes qui sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles sur notre territoire. Trois grandes questions ont été posées parce qu'il faut... c'est des questions qui vont déterminer nos orientations pour notre prochaine révision qui est prévue s'amorcer en 2022.

540

Trois grands sujets sont maintenant en pleine réflexion. Les élus sur notre territoire sont en grande réflexion sur trois grandes orientations qui sont déjà dans le Plan de GMR, c'est-à-dire le maintien ou non du principe d'autonomie régionale, de l'objectif zéro enfouissement et du territoire d'application. Donc il faut renouveler, en fait, ce voeu-là, si je peux m'exprimer ainsi.

545

Est-ce que les municipalités veulent continuer de laisser les ICI en... desservies par le secteur privé où est-ce qu'elles veulent le prendre en charge? Une revue des divers modes de traitement, on aimerait entendre nos municipalités sur qu'est-ce qu'ils pensent des divers modes de traitement et de valorisation énergétique des résidus, en fonction des quantités, en fonction de regroupements possibles qui seraient... pourraient se faire à l'intérieur de la Communauté -- je reprends encore l'exemple de la biométhanisation avec les trois MRC.

550

Donc, on espère entendre nos élus, nos municipalités, nos MRC sur ce sujet. On a d'ailleurs émis un produit, un document de consultation qui reprend et les questions, les annotations, les enjeux, et qui fait une synthèse des modes de traitement de valorisation énergétique qu'on leur a transmis avec l'invitation à participer à la consultation.

555

J'ai déjà pas mal dit ce qui est sur cette diapo. En fait, le but, vous l'aurez compris, c'est vraiment de forcer la réflexion sur l'élimination des résidus par l'ensemble des parties prenantes des élus du grand Montréal. Un document, sensibiliser l'ensemble des partenaires.

560

Pour essayer de se faire une tête sur ce qu'on aura comme déchets à moyen long terme, on a fait faire une étude qui sera incluse dans la liste des études qui vous seront déposées demain, dans le courant de la matinée. On a fait faire une étude prospective sur ce qu'on aura à éliminer en 2031.

565

570

On a donné le mandat au consultant et on lui a dit : Tu tiens pour acquis que tous les objectifs du plan d'action du gouvernement 19-24 qui est actuellement en vigueur sont atteints, que toutes les mesures de consigne, de contenant et de... la réforme du système de gestion des matières recyclables avec la responsabilité élargie des producteurs, la stratégie des matières organiques, tu tiens pour acquis que tous ces objectifs-là sont atteints. Et puis, ça nous donne, comme résultat, que malgré toutes ces mesures actuellement en place dont les objectifs sont loin d'être atteints, on a encore, au niveau municipal, plus de 600 000 tonnes par année à éliminer.

575

Donc, il faut, dès maintenant, oui, mettre en place toutes les mesures de réduction possibles et aussi accélérer l'implantation et le déploiement des mesures qui sont déjà annoncées.

580

Bon, je résume, en fait. On a encore... il restera, sur le territoire, en 2031, 1.4 million de tonnes à éliminer de tous les secteurs confondus, dont 617 000 à partir du secteur originant du secteur municipal. Donc, le mandat de la consultation a débuté en janvier, on attend les mémoires des municipalités et partenaires d'ici la fin du mois et on va... le rapport de la commission, vous aurez compris, servira aux instances de la Communauté à déterminer son positionnement et positionnement qu'on ira, j'imagine, vous déposer avec grand bonheur.

585

Alors, ça s'arrête ici pour moi.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Allaire.

590

Donc, j'appelle dès maintenant monsieur Nicolas Chevalier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

595

M. NICOLAS CHEVALIER :

Oui, bonjour à toute l'équipe du BAPE. Est-ce que vous m'entendez?

600 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

605 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

Parfait. J'espère que je ne vais pas trop briser le rythme de la soirée, là, j'étais censé passer cet après-midi, mais il semble qu'il y a eu des problèmes techniques. Donc, mes questions vont sortir du thème régional de la soirée, je m'en excuse.

610 Mais ma première question, je voulais revenir sur les redevances. Hier, on parlait des redevances en Europe, entre autres. J'ai fait mes recherches, là, j'ai vu qu'il y avait des pays, en Europe, qui avaient des redevances qui s'élevaient à 75-80 même au-dessus de 100 € la tonne qui était éliminée. Nous, on vise 30 et... 30 \$ la tonne et une augmentation. Donc, qu'est-ce qui nous empêche, au Québec, de mettre en place des redevances aussi agressives que 100 € la tonne.
615 Qu'est-ce qui nous manque, au Québec, comme programme, comme réglementation, pour avoir des redevances de cette ampleur-là?

LE PRÉSIDENT :

620 Merci, monsieur Chevalier. J'adresserais tout d'abord la parole à madame Langlois-Blouin.

Est-ce que vous avez déjà, à RECYC-QUÉBEC, réfléchi sur le poids des redevances, le poids que pouvaient exercer les redevances sur, ultimement, le taux d'enfouissement ou d'élimination?

625

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je pourrais vous répondre. De mémoire, là, RECYC-QUÉBEC, il y a quelques années, avant la mise en place des redevances, il y avait des réflexions qui avaient été faites en collaboration, notamment, avec le Ministère. Quand on parle, aussi, de révision des montants des redevances, il y a des discussions qui ont cours entre nous puis avec certaines parties prenantes, aussi. Madame Choquette, là, du Ministère, parlait notamment de consultation qui ont été faites
630

pour la stratégie de valorisation de matière organique puis la hausse et l'indexation des redevances également.

635

Ce que je peux vous dire, pas vraiment d'étude spécifique que j'aurais en tête par rapport à ça. Par contre, c'est sûr que, pour certaines matières qui ont des défis de débouchés, augmenter de façon importante les coûts d'élimination peut créer un impact encore plus grand sur certains joueurs puis peut avoir un impact, aussi, sur la viabilité du secteur.

640

Peut-être revenir sur l'exemple dont on a parlé la semaine... -- Je m'excuse, le temps passe vite; ce n'était pas la semaine dernière, c'était hier soir -- les résidus de construction, rénovation, démolition. C'est un des exemples que je pourrais donner. On a parlé de résidus fins pour lesquels on est en recherche de débouchés.

645

Donc, si on augmente, du jour au lendemain, les coûts d'élimination, avec la redevance pour un centre de tri, par exemple, les coûts de 100 à 200 \$ la tonne, bien la viabilité économique pour le centre de tri n'est plus là. Donc, il y a quand même un équilibre, puis c'est ce qu'on entend des parties prenantes. Puis peut-être que mes collègues, au ministère de l'Environnement, vont vouloir préciser des choses qui ont été faites ou entendues de leur côté.

650

Mais c'est peut-être l'élément, aussi, qu'il faut regarder pour certaines matières au niveau des débouchés. Trop augmenter rapidement les quantités et... Trop augmenter rapidement les redevances peut avoir un impact négatif, aussi, sur les joueurs qui sont en place pour le volet récupération, tri et conditionnement, recyclage, parce que, eux aussi ont des rejets à éliminer. Donc, c'est peut-être le point que je pourrais apporter en réponse à la question.

655

LE PRÉSIDENT :

Pensez-vous que ça pourrait entraîner une multiplication de ce qu'on peut appeler les dépotoirs sauvages?

660

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Effectivement, ça pourrait être un effet négatif d'une hausse trop subite du coût de l'élimination. Et surtout, il faut qu'il y ait des alternatives à l'élimination, hein. C'est ce qu'on parlait,

665

670 là. Donc, quand il n'y a pas d'alternatives à l'élimination et qu'on hausse les coûts, donc il y a un
risque, effectivement, de déchets sauvages ou de gestion de sites illégaux comme on en a vu,
notamment, des cas médiatisés pour les sols contaminés, mais aussi pour les résidus de
construction, rénovation, démolition.

LE PRÉSIDENT :

675 À votre connaissance est-ce qu'il y en a plusieurs, actuellement?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je pense que mes collègues, au Ministère, seraient mieux placés que moi.

680 **LE PRÉSIDENT :**

J'allais leur adresser la question après vous, là.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

685 Oui. Bien, des sites non autorisés, oui, il y en a certains. Je peux vous partager, nous,
RECYC-QUÉBEC, dans nos programmes d'aide financière, depuis quelques années, on a inclus
deux vérifications qu'on fait systématiquement. Un, la conformité environnementale des
demandeurs, donc on s'assure que les gens qui obtiennent de l'aide financière de
690 RECYC-QUÉBEC n'ont pas des enjeux de conformité environnementale importants et que les
entreprises ne sont pas notamment inscrites au Registre des entreprises non admissibles.

695 Donc, il est arrivé qu'on ait refusé des demandes pour ces deux raisons-là. Donc, je vous
dirais, il y a certaines... oui, on est au fait de certaines situations, mais le volet contrôle, au niveau
de la conformité environnementale est vraiment du côté du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

700 Merci, madame. — Monsieur Trudel, immédiatement après vous avoir posé la question, je
vais fermer mon micro.

Est-ce que, à votre connaissance -- j'imagine que oui -- vous devez avoir les informations relatives au nombre de sites non autorisés au Québec?

M. CLAUDE TRUDEL :

705

Monsieur le président, je voudrais juste profiter de l'occasion pour dire que ma collègue de RECYC-QUÉBEC a très bien résumé la problématique. On a pris aussi un engagement de vous revenir... Cet après-midi, là, on a pris un engagement de vous revenir avec des études qui ont été... s'il y a des études qui ont été réalisées, là, pour établir la redevance, à savoir si on avait regardé aussi s'il y avait des redevances proportionnelles qui pourraient être faites. Mais la situation, au niveau des dépôts de matériaux... bien, des résidus de débits de construction, démolition a fait l'actualité à plusieurs reprises.

710

On sait qu'il y en a, mais ma collègue, là, qui pourrait être en mesure de vous répondre à ça, me dit qu'on va pouvoir faire des vérifications pour vous revenir avec des données plus précises à ce niveau-là. Mais on sait que ça existe puis c'est certain que c'est un effet négatif dû à un coût d'élimination beaucoup plus élevé, si on augmentait la redevance de façon importante.

715

LE PRÉSIDENT :

720

Merci. Donc, j'attends la réponse, bien sûr.

Est-ce que le coût de réhabilitation -- c'est à vous que je m'adresse, madame Langlois-Blouin -- est-ce que le coût de réhabilitation des sites contribue à établir le montant de la redevance ou il n'est pas en lien?

725

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je ne saurais pas répondre à votre question. Peut-être, encore une fois, que le Ministère est mieux placé que moi pour répondre.

730

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel?

735 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Pas à ma connaissance.

740 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais comment elle est déterminée? Comment est fait le calcul de la redevance?

M. CLAUDE TRUDEL :

745 Je vous ai...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Outre la conséquence, là, sur les autres, comment elle est calculée?

750

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vous ai dit que j'allais vous revenir, là, c'est ça, avec la réponse plus précise à ce niveau-là, à savoir s'il y a eu des études. Puis ça va me permettre de vous répondre à cette question-là, en même temps.

755

LE PRÉSIDENT :

Allez-vous aborder également la fraction qui va au Ministère par rapport à celle qui retourne aux municipalités?

760

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, on va le faire.

765

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et quand?

M. CLAUDE TRUDEL :

770

Le plus tôt possible.

LE PRÉSIDENT :

775

Outre cette réponse classique...

M. CLAUDE TRUDEL :

780

Je vous dirais, j'ai quand même une bonne liste d'épicerie, que j'appelle, moi là. J'ai communiqué beaucoup de choses ce matin, avec mes collègues, pour les réponses qu'on s'est engagées à fournir pour hier. Au fur et à mesure, je prends en note les questions. J'ai beaucoup de collègues qui travaillent. Je vois des choses, dans mon clavardage à part, là, qui me disent que certaines personnes vont travailler là-dessus.

785

Les gens sont à l'écoute. J'imagine qu'ils vont se mettre à travailler là-dessus dès que possible, mais la plupart des gens, aussi, il faut comprendre, participent en même temps aux séances, donc sont en attente de savoir s'ils vont avoir une implication à faire, une réponse à donner. Donc, en marge de tout ça, on va faire du mieux qu'on peut. Vous nous demandez de répondre dans une plage horaire d'autour de 48 heures, donc on fait notre possible pour répondre à cette chose-là.

790

Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que si je reviens, mettons, si je prends l'exemple des données concernant les installations de valorisation de matières à partir de la technologie de traitement thermique, on veut s'assurer de vous fournir une réponse qui est adéquate quand même, là, pas vous revenir avec des choses qui... des installations qui ne sont pas nécessairement en place encore, aujourd'hui.

795

Parce que notre inventaire de demandes d'autorisation par rapport à ça peut faire en sorte qu'on vous fournirait une information comme de quoi que cette installation-là, finalement, n'a jamais eu lieu; on a eu une demande, mais finalement, ça arrive dans certains cas, où le projet n'a pas de suite, là. Ça fait qu'on veut vous donner l'information la plus précise à ce niveau-là.

800

LE PRÉSIDENT :

805 Merci, monsieur Trudel. Vos propos me rassurent quand même. — Monsieur Hébert, vous voulez... vous avez demandé la parole?

M. DAVID HÉBERT :

810 Oui, Monsieur le président. Je pense que madame Annie-Pier Breton du secteur Territoire voudrait parler un peu de toutes les questions de dépotoirs illicites ou de sites illicites.

LE PRÉSIDENT :

815 Parfait. — Madame, à vous la parole.

Mme ANNIE-PIER BRETON:

820 Oui, bonjour. Donc, Annie-Pier Breton. Comme le disait monsieur Hébert, je travaille au secteur du Territoire de notre ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. J'aimerais mentionner que le secteur Territoire, il agit à titre de propriétaire pour l'ensemble du territoire public québécois. Puis, à cet effet-là, on est au courant de certaines problématiques de dépôts justement sauvages, là, dépotoirs illicites. Puis en tant que propriétaire, bien on doit prendre aussi certaines mesures pour que ces matières-là soient acheminées dans les lieux qui sont autorisés. Donc, on
825 est au courant, là, de certaines problématiques.

LE PRÉSIDENT :

830 D'accord. Est-ce que les... Monsieur Trudel, est-ce que les sanctions ou les mesures coercitives sont suffisamment fortes pour vraiment empêcher, justement, cette multiplication ou cette... cette multiplication, oui, des sites illicites?

M. CLAUDE TRUDEL :

835 Je vous dirais... Je suis d'avis que oui, sauf que les moyens qu'on a en place, des fois, peuvent prendre un certain temps. Dans certains cas, il y a toute une gradation au niveau de la

840

procédure que le Ministère s'est donnée pour intervenir. On a introduit, il y a quelques années, ce qu'on appelle, nous, des sanctions administratives pécuniaires. Donc, ce sont, comme je pourrais comparer, comme un billet d'infraction qui est transmis à un exploitant qui ne respecte pas certaines exigences.

845

À peu près tous les articles... si je prends l'exemple, à peu près tous les articles du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* sont visés par une possibilité d'être... d'avoir une sanction administrative pécuniaire. Les montants sont variables dépendamment du degré de -- que je m'exprimerais -- dangerosité de l'infraction comme telle. Et c'est la même chose pour les sanctions pénales, mais il y a toute une gradation au niveau d'à partir de quand on décide de soit juste émettre une sanction administrative pécuniaire.

850

Le tout peut être contesté devant différents tribunaux. Quand on décide d'aller en poursuite pénale, et caetera, c'est des délais qui peuvent être assez longs parfois, mais je pense que les moyens sont là.

LE PRÉSIDENT :

855

Merci. Pendant que nous y sommes, est-ce qu'un lieu d'enfouissement technique peut être... peut se voir obligé, par le ministère de l'Environnement, à recevoir des résidus de l'extérieur du territoire qu'il dessert?

M. CLAUDE TRUDEL :

860

Je veux juste être sûr de bien comprendre votre question. À partir du moment où une autorisation est délivrée, elle peut, oui ou non, comporter certaines limitations.

865

C'est-à-dire que je vais prendre un exemple. Un lieu peut avoir été autorisé seulement pour une MRC, parce que c'est à la demande de l'exploitant qu'il a fait cette demande dans ce sens-là. Ça fait que, c'est certain que, à partir du moment où il a... à la limite, c'est un décret du gouvernement qui vient autoriser le projet, donc le Ministère ne peut pas arriver puis aller à l'encontre de cette décision-là qui a été prise par le gouvernement, d'autoriser ce lieu-là et de n'exploiter que... de ne recevoir que les déchets de cette MRC-là.

870

875

Dans d'autres cas, il y a d'autres situations qui peuvent arriver où le lieu peut être limité en termes de tonnage annuel. Je vais prendre un exemple, un lieu est limité à 1 million de tonnes de déchets par année, mais il n'y a pas de quantités, il n'y a pas de limites sur la provenance des matières résiduelles. Bien, à ce moment-là, c'est sûr qu'il peut y avoir des déchets qui sont transférés à cet endroit-là, tout en tenant compte d'une possible limitation associée à un droit de regard qui pourrait être en force, qui était associé au plan de gestion de matières résiduelles de la MRC.

880

Dans notre rapport qu'on a déposé au Ministère, on fait état des différentes limitations qu'on peut être confronté. Donc, dans certaines situations, oui, ça peut être possible, et je vais me ramener à la règle de base générale qui est prévue à la réglementation; c'est-à-dire qu'un exploitant est obligé de recevoir les matières résiduelles qui sont générées sur le territoire de la MRC où il est situé.

885

Donc, si je prends la MRC X, bien si les déchets sont générés sur ce territoire-là, si l'exploitant les refuse, bien à ce moment-là, le Ministère peut intervenir parce que ça devient un manquement à la réglementation. Mais il y a toute une série de mécanismes qui peut faire en sorte que, par contre, on pourrait être limité parce que, si les déchets viennent d'une autre MRC, ça pourrait être un autre cas.

890

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

895

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Ce que je comprends, monsieur Trudel, c'est qu'il y a des limitations territoriales qui sont dans les certificats d'autorisations. Est-ce que tous les LET ont ces limitations-là ou si c'est juste certains LET?

900

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est particulier à chacun des lieux d'enfouissement. On a toutes sortes de variations. Je dirais, là-dedans, dans la plupart des régions -- puis je pense qu'un peu, ma collègue en a fait un

905 peu état quand elle a fait sa présentation tout à l'heure -- c'est qu'il y a certaines municipalités où il n'y a pas de limitation comme telle, donc les déchets peuvent se promener d'un lieu à l'autre.

C'est souvent le cas dans les régions plus éloignées que les grands centres urbains, où les autorisations ne sont pas associées nécessairement à un territoire X de desserte, donc peuvent
910 recevoir des déchets qui proviennent d'ailleurs. C'est plus dans les... ce qu'on constate, c'est plus dans les décrets des plus gros lieux d'enfouissement qu'on a au Québec, où, dernièrement, on a plus soit limité la durée d'exploitation, soit fixé des tonnages maximaux annuels, et qui, souvent, ces lieux-là sont assujettis à un droit de regard de la MRC.

915 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que le Ministère peut intervenir ou a la pouvoir d'intervenir pour... j'appellerais ça une question de logique régionale, parce qu'une MRC n'a pas de lieu d'enfouissement puis ne peut pas... les lieux d'enfouissement dans les MRC voisines refusent ses matières résiduelles puis elle
920 est obligée d'aller beaucoup plus loin, des fois à des centaines de kilomètres. C'est l'exemple que j'ai vu sur votre site, l'avis de projet qui a été déposé par la MRC Matapédia-Mitis qui veut construire un site, un lieu d'élimination technique sur son territoire parce qu'elle ne peut pas envoyer ses déchets à Matane ou à Rimouski.

925 Et, ce que je comprends de l'avis de projet qui a été déposé, elle les envoie actuellement à Rivière-du-Loup, qui est quand même 200 kilomètres plus loin. Mais le Ministère n'a pas le pouvoir de rétablir ce que j'appellerais une logique? Là, peut-être que je n'ai pas tous les éléments du dossier, évidemment.

930 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Pour vous répondre, c'est que le Ministère n'a pas le pouvoir s'il y a des limitations prévues dans les lieux ou si le lieu n'a... Autrement dit, je vous rappelle à la règle de base, c'est-à-dire que si c'est généré à l'extérieur de la MRC, le Ministère n'a pas le pouvoir d'obliger l'exploitant à recevoir
935 les déchets.

Il y a souvent des ententes entre différentes MRC -- on a vu des regroupements de MRC -- pour exploiter en commun dans installations d'élimination. Dans ce cas-là, il n'y a pas de problématique comme telle qui se passe, mais on n'a pas le pouvoir de changer ça.

940

J'ajouterais, au niveau, par contre -- puis peut-être que mes collègues de RECYC-QUÉBEC aussi vont pouvoir en dire un peu un peu là-dessus. Dans le cadre d'élaboration des PGMR, chaque MRC qui a l'intention d'adopter un droit de regard, c'est-à-dire de limiter la quantité pouvant être éliminée sur le territoire d'un lieu qui serait situé dans sa MRC, bien elle doit faire une analyse de tout ça dans son projet de Plan de gestion des matières résiduelles, elle doit tenir compte des besoins de ses voisins ou de ses clients actuels.

945

Et le mécanisme prévu à la loi permet au gouvernement d'intervenir si on constate qu'il y a une problématique particulière pour un secteur donné, mais c'est seulement dans le cadre de l'application du droit de regard qui est octroyé aux MRC dans le cadre de l'élaboration de leur PGMR.

950

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Madame Forget

955

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Un peu dans le même esprit, mais sur un autre angle, la planification des besoins pour avoir une vision plus long terme, est-ce qu'elle se fait à des niveaux régionaux? Je veux dire, outre la CMM ou la CMQ qui sont regroupées pour planifier tout ça, dans le reste du Québec? Parce que ce n'est pas évident, dans le fond, d'un point de vue MRC et national. Donc là, on a une grande planification nationale, avec des objectifs nationaux puis chaque MRC a son PGMR à une échelle MRC.

960

965

Est-ce qu'il y a quelque chose entre les deux, à votre connaissance, là? J'ai compris, avec la présentation de RECYC-QUÉBEC, qu'il y a quand même des regroupements isolés, mais ce n'est pas un... ce n'est pas systématique, là, c'est des regroupements *ad hoc* volontaires. Alors, ma question serait peut-être pour monsieur Trudel, là, d'expliquer la... ou pour RECYC-QUÉBEC,

970 parce qu'ils s'occupent de la planification. Et s'il y a... parce que c'est un... Comme disait mon collègue, c'est difficile, quand même, de regarder trop micro et trop macro.

M. CLAUDE TRUDEL :

975 Je peux peut-être me permettre d'aller avec un début de réponse puis mes collègues de RECYC vont pouvoir sûrement compléter. Si je fais juste dresser le portrait de la situation, je vous ai expliqué hier -- puis mon collègue l'a repris aussi -- en totalité, on a 38 lieux d'enfouissement technique au Québec, puis on a au-dessus de... Alors, si je totalise les MRC et les villes qui ont des... les grandes villes, qu'on appelle, sur le territoire, on en arrive à plus de 100. Donc, on voit
980 très bien qu'il n'y a pas un lieu, nécessairement, par MRC, donc forcément, il y a eu des ententes entre plusieurs MRC, pour s'entendre, pour exploiter en commun certaines installations d'élimination sur le territoire du Québec.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

985 Peut-être en complément. Effectivement, à l'échelle provinciale, il y a le plan d'action qui est présent, qui fixe les objectifs. Les municipalités régionales, les communautés métropolitaines et certains autres organismes municipaux ont la responsabilité de planifier la gestion, et aussi d'intégrer ou de prévoir des mesures qui leur permettent, eux aussi, de contribuer aux objectifs du
990 plan d'action, dont celui de réduire l'élimination.

Ça, c'est au niveau de la planification, mais dans la réalité -- puis mon collègue le mentionnait tantôt en donnant l'exemple des MRC Acton et Maskoutains où il y a une régie -- dans l'opérationnalisation ou dans l'offre de service de collecte, où monsieur Allaire de la CMM le
995 mentionnait, aussi. Il y a quand même des regroupements qui se font, soit dans l'opération d'une installation ou dans l'offre de collecte ou de... Ça fait qu'il y a des régies intermunicipales qui existent aussi, qui sont peut-être un niveau complémentaire qui peut être entre le provincial puis entre les MRC, mais pas nécessairement à l'échelle de la planification, mais beaucoup dans l'offre de service, dans la desserte ou l'opération d'installation soit de traitement ou d'élimination.

1000

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1005 Merci, mais il reste que, pour la grande région de Montréal, si on revient à notre grande région de Montréal, c'est quand même 5-6 grands sites privés qui ont plutôt l'air de faire la planification pour Montréal. Dans le sens que, c'est eux, au final, en déposant un avis de projet qui, à travers les projections en besoin d'enfouissement, demandent un agrandissement.

1010 Donc, à l'inverse, je comprends que, en ce moment, la Ville fait un effort de consultation pour arriver avec ses besoins et trouver sa stratégie, mais donc, ça se fait des deux côtés, d'une certaine manière, non?

Peut-être monsieur Allaire pourrait répondre à cette question-là?

M. MICHEL ALLAIRE :

1015 Oui, il faut garder en tête que... Bien, je parle de nos quatre grands sur le territoire du grand Montréal. Je ne peux pas, non plus, parler pour les autres situations que je ne connais pas.

1020 Mais nos quatre fournisseurs principaux dont je faisais référence toute à l'heure, ce sont des multinationales privées. Ces gens-là répondent à des appels d'offres et leur souci de planification va venir de leur viabilité économique, qui va faire en sorte qu'ils vont répondre à des contrats, des appels d'offres. Ou ils ne répondront pas selon qu'ils n'ont pas, je ne sais pas, exemple, la disponibilité des camions. Tout le monde veut sa collecte le lundi puis le jeudi, bien là, c'est sûr que s'il y a une autre municipalité qui arrive puis qui fait un appel d'offres puis qui veut ses collectes le lundi puis le jeudi, elle va payer pas mal plus cher que la première qui l'a fait.

1030 C'est vraiment un jeu d'entreprises privées versus les besoins des municipalités. Donc, il n'y a pas de rencontre, de contact, de table enfouisseur/MRC ou enfouisseur/communauté. Ça n'existe pas. Les gens ont des relations commerciales et ils vont auprès du gouvernement, du Ministère, chercher des autorisations qu'ils ont besoin lorsqu'ils veulent soit s'implanter, agrandir ou modifier des opérations.

1035 Mais ce n'est pas une... il ne faut pas penser que ces gens-là sont concernés par la planification, est-ce qu'il va en avoir assez pour telle MRC et tout ça. Pas du tout. Il faut garder la distance de l'entreprise commerciale versus le besoin de la municipalité.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1040 Parfait, merci.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1045 Par rapport aux appels d'offres, monsieur Allaire, sur le territoire de la CMM, il y a combien de contrats qui sont alloués? Est-ce que chacune des municipalités...

M. MICHEL ALLAIRE :

Ça dépend.

1050 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je ne parle pas du... Je parle juste au niveau municipal, là. Est-ce que chacune des municipalités a des contrats, je parle pour l'élimination, là, collecte, élimination? Ou c'est regroupé par MRC ou par agglomération ou...

1055 **M. MICHEL ALLAIRE :**

1060 Il y a des regroupements par MRC, entre autres les MRC de L'Assomption, Marguerite-D'Youville, Vallée-du-Richelieu, Roussillon, Vaudreuil-Soulanges sont regroupées, donc ils ont... les municipalités locales ont délégué à la MRC, la compétence pour gérer certains aspects des déchets, dont la plupart, l'élimination.

1065 Par contre, on a des villes, par exemple comme Montréal, qui sont divisées en plusieurs quartiers et qui font l'objet de plusieurs contrats. Donc, le nombre total de contrats qui existent sur le territoire, je l'ignore. Mais toutes les options sont possibles. Il y a des fois, c'est la MRC; d'autres fois, il y a plusieurs contrats dans la même ville. Toutes les situations sont là.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1070 Est-ce que c'est systématiquement collecte et enfouissement, dans un contrat, ou s'il y a des contrats spécifiques pour la collecte puis d'autres contrats pour l'enfouissement?

M. MICHEL ALLAIRE :

1075 Il y en a qui séparent et il y en a qui sont tout ensemble. Le but... pas le but ultime, mais l'objectif ultime va être quand même de... c'est l'entreprise... Comme toutes les transactions sont au-delà de 100 000 \$, donc il y aura toujours le jeu d'appel d'offres public, que ce soit en contrat séparé ou que ce soit en contrat unique avec les trois : collecte, transport et traitement.

1080 Je ne sais pas si c'est clair. Tout est... Une municipalité peut faire un appel d'offres pour l'élimination seulement et elle peut faire un deuxième contrat pour collecte/transport. C'est possible. Mais les deux vont être soumis à la procédure d'appel d'offres.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1085 Oui, sauf qu'en pratique, s'il faut un appel d'offres pour l'élimination, là c'est juste les lieux d'enfouissement technique qui soumissionneraient. Ceux qui sont intéressés, évidemment, là. Il y a...

M. MICHEL ALLAIRE :

1090 Oui. Oui, mais par contre, évidemment, dans l'appel d'offres, il ne pourra pas favoriser un des quatre partenaires commerciaux. Et, lors de son deuxième appel d'offres pour collecte/transport, ça va être les mêmes entreprises qui vont soumissionner. Donc, celle qui aura eu le contrat pour l'élimination, évidemment, va essayer d'avoir le collecte/transport, va probablement aiguïser son crayon un peu plus.

1095
1100 Donc, vous comprenez, c'est vraiment un jeu, quand on parlait plus tôt, aujourd'hui, des taux d'enfouissement, les tarifs d'enfouissement, oui. Monsieur Trudel a expliqué qu'il y a une procédure pour déterminer un tarif maximal. Mais les vrais tarifs que les entrepreneurs chargent aux villes dans les appels d'offres, c'est d'une variation extrême. C'est pour ça que l'impact de la

redevance, qu'on a aussi discuté plus tôt aujourd'hui, de 23 \$ par tonne, ce n'est pas un impact... ce n'est pas la redevance qui fait varier le coût d'élimination, c'est le prix soumis par les entrepreneurs.

1105 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Puis c'est quoi la durée? Excusez-moi, monsieur Renaud. C'est quoi la durée de l'appel d'offres? C'est-tu c'est annuel?

1110 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Ça dépend. Non, ce n'est pas...

1115 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Cinq ans?

M. MICHEL ALLAIRE :

1120 Souvent, ce qu'on voit, c'est des trois ans avec les clauses de renouvellement, mais ça ne peut pas dépasser une certaine période. Je sais que, dans la loi, ils ne peuvent pas octroyer des contrats au-delà d'une certaine période, sans l'autorisation des Affaires municipales.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1125 Puis les critères de sélection, est-ce que c'est des règles plus bas soumissionnaire, et caetera?

M. MICHEL ALLAIRE :

1130 Toujours. Toujours. Plus bas soumissionnaire conforme et puis... C'est ça. Donc, c'est évidemment très suivi par les autres qui auront déposé une soumission et qui n'auront pas eu le contrat. Donc, les décisions sont vraiment épluchées à la loupe, donc les gens s'en tiennent aux critères et aux normes.

1135 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Puis, avez-vous des données sur quand vous dites « des données assez variables », là, le prix à la tonne, est-ce que vous avez une moyenne...

1140 **M. MICHEL ALLAIRE :**

(Inaudible).

1145 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

... min/max, quelque chose comme ça?

M. MICHEL ALLAIRE :

1150 Dans nos bilans, nos documents que vous allez avoir, on a un prix global pour l'élimination, comme je disais tantôt, là, qui frise plus ou moins 1 million de tonnes pour 1.7 M \$. Le prix exact pour chaque municipalité, il faudrait que je voie. Je pourrais vous revenir demain, là-dessus.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1155 Merci.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1160 Par rapport à ça, c'est sûr qu'au niveau de l'appel d'offres, quand il y a des soumissions, les prix sont cachés, mais une fois que contrat est accordé, c'est des contrats publics, ça, c'est des contrats qui... c'est de l'argent public, on s'entend, des municipalités, entre autres.

M. MICHEL ALLAIRE :

1165 Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1170 Donc, les prix sont divulgués, là, puis...

M. MICHEL ALLAIRE :

1175 Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1180 Est-ce que ça fonctionne comme la construction où, une fois que l'appel d'offres est ouvert, on voit toutes les soumissions, là, on voit tous les... On n'a pas juste celui qui a été choisi, on a les prix qui ont été soumissionnés?

M. MICHEL ALLAIRE :

1185 Je ne pourrais pas vraiment vous répondre, ça fait plusieurs années que je n'ai pas fait moi-même un appel d'offres dans le domaine. Je sais que les lois et les règlements ont changé, mais s'il y avait quelqu'un d'une municipalité, je ne sais pas, là, dans la liste des personnes présentes, qui vraiment, qui fait la gestion locale et l'exploitation, là, peut-être que ces gens-là seraient mieux en mesure que moi de vous répondre, à ce moment-là, sur ce sujet-là.

1190 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

 Mais pratico...

M. MICHEL ALLAIRE :

1195 Mais ce que je sais, c'est que les gens qui ont la soumission, la Ville doit déclarer, évidemment, ce qui... les contrats au-delà de 25 000 \$, je crois, là, la limite. Mais là, est-ce qu'elles doivent déclarer celles qui ne l'ont pas eu versus... Ça, je ne peux pas vous répondre.

1200

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Peut-être ces contrats-là, le ministère des Affaires municipales, c'est des choses que vous voyez, que vous... qui vous sont remises avec les rapports d'activité des municipalités, les budgets et ainsi de suite, au niveau des Affaires municipales, là, monsieur Noreau?

1205

M. DAVID NOREAU :

Oui, je ne voudrais pas vous induire en erreur, mais à mon avis, on ne reçoit pas tous ces contrats-là. Toutefois, il y a des règles de transparence qui sont applicables en matière de gestion contractuelle puis, le cas échéant, la municipalité, par exemple, doit publier son... les informations relatives à un contrat qui aurait été octroyé, là, que ce soit par appel d'offres ou par un autre moyen. Donc, c'est de l'information publique, là.

1210

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1215

Pratico-pratique, c'est des informations qui pourraient être obtenues, là?

M. DAVID NOREAU :

1220

Oui oui, absolument.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1225

Mais est-ce qu'il y a quelqu'un, à votre connaissance, parmi les personnes-ressources, qui l'a déjà fait cet exercice-là? Parce qu'il me semble que ça serait intéressant d'avoir l'information pour justement calculer une redevance, notamment. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a calculé l'information qui serait publique et qui l'aurait compilée, en réalité?

1230

Pas à votre connaissance, personne?

M. DAVID NOREAU :

Je ne voudrais pas me prononcer pour mes collègues de l'Environnement ou de RECYC-QUÉBEC, là.

1235

LE PRÉSIDENT :

Avant de retourner à monsieur Chevalier, je voulais poser une question très pratico-pratique et vous céder la parole, monsieur Trudel, parce que vous avez un complément d'information, m'indique-t-on.

1240

Admettons que vous avez fait référence, monsieur Allaire, à l'effet que le lieu d'enfouissement technique de Terrebonne, dans quelques années, devrait être plein. Est-ce que, pendant une période transitoire, les matières résiduelles de Montréal peuvent aller dans un lieu hors territoire?

1245

M. MICHEL ALLAIRE :

Il faudra que Montréal procède à des appels d'offres en conséquence ou que ce soit ordonné par le ministre de l'Environnement, mais je vois mal comment on pourrait briser le contrat actuel, par exemple. Peut-être lors d'un renouvellement, mais je ne vois pas comment on pourrait empêcher cette entreprise commerciale de faire son commerce, justement.

1250

LE PRÉSIDENT :

En fait, vous avez indiqué que, une des pistes de réflexion dans le cadre de la consultation que vous entreprenez concerne l'autonomie régionale.

1255

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui.

1260

LE PRÉSIDENT :

1265 Il se peut donc que l'autonomie régionale, il se peut qu'elle soit remise en question?

M. MICHEL ALLAIRE :

1270 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1275 Si vous ne vouliez pas en débattre, vous ne l'auriez pas mise comme étant un point important à discuter.

M. MICHEL ALLAIRE :

1280 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1285 Donc, c'est pour ça que je vous pose la question. Est-ce que, donc, par cette façon de faire, est-ce qu'on pourrait faire éclater cette espèce d'autonomie régionale?

M. MICHEL ALLAIRE :

1290 C'est justement, c'est l'objet de la consultation. Je veux que... Bien, « je veux » ? Ce n'est pas... Le comité exécutif de la Communauté veut entendre les municipalités qui la composent, sur le sujet. Est-ce qu'on maintient cette autonomie régionale, cet objectif d'autonomie régionale? Ou est-ce qu'on la tempère, est-ce qu'on l'étire dans le temps, est-ce qu'on... C'est la question qui va être débattue, qui va faire l'objet d'une recommandation de la commission de l'environnement, plus tard cette année, au mois de mai, là, aux alentours du mois de mai, juin.

LE PRÉSIDENT :

1295 Merci, monsieur Allaire. — Monsieur Trudel, et ensuite, monsieur Chevalier

M. CLAUDE TRUDEL :

1300 Oui, Monsieur le président. Je voudrais juste amener un complément d'information par rapport à la répartition des lieux que j'ai mentionnée tout à l'heure. J'ai dit qu'il y avait 38 lieux d'enfouissement technique en exploitation au Québec. Il n'y en a pas suffisamment pour l'entièreté des municipalités et des grandes villes.

1305 Et si vous regardez le portrait de la situation aussi, si vous regardez le type d'exploitation privée ou municipale, vous allez voir que la majorité des lieux privés sont situés autour de la région de Montréal. Je rappellerai qu'on a dit tantôt, qu'au niveau de la planification des matières résiduelles, les MRC ont certaines obligations, mais elles ont aussi certains pouvoirs d'exploiter des installations, autant pour la valorisation que l'élimination.

1310 Donc, de ce que j'en comprends, c'est que certaines municipalités en région plus éloignée, même si elles décidaient d'aller en appel d'offres, probablement qu'il n'y aurait pas d'offre pour qu'un lieu public... un lieu privé vienne s'installer. Parce que j'ai expliqué tout à l'heure, tantôt, que 20 de nos 38 lieux d'enfouissement technique reçoivent moins de 50 000 tonnes de déchets par année. Donc, il y a une économie d'échelle importante.

1315 Si vous regardez la situation autour des grands centres urbains, c'est là que sont concentrés les lieux privés, donc ils ont un intérêt à aménager des lieux là. Mais, je rappellerai, tout comme les autres MRC, la Communauté métropolitaine de Montréal, la Ville de Montréal a aussi le pouvoir d'exploiter des installations sur son territoire. Ça a déjà été le cas par le passé, il y a déjà eu un incinérateur exploité par la Ville et il y a déjà eu un lieu d'enfouissement sanitaire exploité par la Ville, aussi.

LE PRÉSIDENT :

1325 Merci, monsieur Trudel. — Monsieur Chevalier, je ne vous oublie pas, mais mon collègue m'a demandé de prendre la parole. Donc, je vous reviens tout de suite après lui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1330 Monsieur Allaire, quand vous avez fait votre présentation, il y a quelque chose qui m'a
frappé. Vous avez fait une prévision des matières qui pourraient aller à l'enfouissement. Alors, on
parlait de 616 000 tonnes...

M. MICHEL ALLAIRE :

1335 616 000, effectivement.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1340 ... si je ne me trompe pas, dans le secteur municipal, puis 1.4 million de tonnes au total. Ce
que je peux vous demander comme... Je pourrais faire la division, là, mais est-ce que je peux vous
demander combien ça représente, en kilogrammes, par habitant?

M. MICHEL ALLAIRE :

1345 Oh, 31, il y aurait... Attendez, je vous fais ça tout de suite. Il y aurait 4.5... Selon le Plan
métropolitain d'aménagement et développement de la Communauté, il y aurait 4.5 millions de
personnes en 2031. Donc, on fait... Mais là, il faut additionner d'autres éléments. Donc, vous avez
dit 1.7, 1.4? Je n'ai pas le chiffre devant moi, là. En 2031, on aurait 1.4 million de tonnes?

1350

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Oui, 1.4, c'est ce que j'avais noté, là, mais...

1355 **M. MICHEL ALLAIRE :**

1.4 million de tonnes, divisé en 4.5 millions, fois... Oh boy.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1360 Là, on est dans le 300 kilos, là.

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui, on est dans le 300 kilos. Mais, c'est ça.

1365

LE PRÉSIDENT :

Mais en fait, moi, j'ai noté : selon un scénario très optimiste.

1370

M. MICHEL ALLAIRE :

Très optimiste, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1375

C'est ça.

M. MICHEL ALLAIRE :

1380

Tous les objectifs dont on a fait, la plupart, parler aujourd'hui sont atteints. Non seulement ils sont en marche, mais ils sont atteints. Donc, c'est très optimiste, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1385

Merci. — Monsieur Chevalier, vous avez droit à une deuxième question.

M. NICOLAS CHEVALIER :

1390

Oui, rebonjour. Sur la réponse que j'ai eue sur les redevances, est-ce que je peux me permettre une réflexion ou ce n'est pas le moment?

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est vraiment pas le moment, non.

1395

M. NICOLAS CHEVALIER :

1400 Parfait. Donc, ma deuxième question. Je me questionne à savoir quel procédé est le plus
efficace, en ce moment, entre le compostage et la biométhanisation? Je sais que ça diffère d'une
1405 région à l'autre, mais en général, j'aimerais savoir : parmi les digestas qui sortent des usines de
biométhanisation et parmi le compost qui sort des plateformes de compostage, quelles fractions
répondent à quelles normes de qualité puis quel pourcentage des matières stabilisées pour chaque
procédé est effectivement recyclé comme amendement organique, là, puis quelle portion est
envoyée à l'enfouissement ou peut-être même en recouvrement, pour le compostage et pour la
biométhanisation?

LE PRÉSIDENT :

1410 Je vais adresser la question à monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

1415 Monsieur le président, vous comprendrez que c'est une question qui n'est pas abordée dans
notre rapport. Je n'ai pas cette information-là. Il faudrait premièrement établir la liste des
installations comme telles, et aussi regarder qu'est-ce qui a été...

1420 Mais, ce que je peux vous dire, c'est qu'au niveau du Ministère, il y a des exigences
concernant les installations de biométhanisation et de compostage et, dans le cadre des
autorisations qui sont délivrées ou surtout du financement, aussi, qui est fait aussi par le Ministère,
il y a des critères qui sont à respecter. Et c'est pour ça que je vais tentativement voir...

Oui, c'est ça, j'ai un de mes collègues qui pourrait nous aiguiller dans ce sens-là, et je vais
céder la parole à monsieur Ernest Rickli.

1425 **M. ERNEST RICKLI :**

Oui, bonsoir. En fait, si la question est concernant le recyclage ou l'utilisation du compost
ou du digesta qui peut être produit, en fait, nous, on finance différentes installations,
biométhanisation et compostage. Et, dans ce financement-là, on exige aussi que... je dirais la

1430 majorité, donc on souhaite que plus de 90 % de ces matières-là soient recyclées, donc c'est comme
une exigence du programme.

En fait, on peut penser, aussi, c'est la qualité de la matière entrante qui nous permet d'arriver
avec une qualité de matières qui pourra être recyclée, donc d'atteindre les qualités requises. Au
1435 Ministère, on a aussi tout un encadrement ou un guide qui nous permet d'établir ces différents
critères de qualité, que ce soit en termes de contaminants, d'odeurs, de corps étrangers et de
pathogènes. Donc, en général, ces traitements-là réussissent à bien, je dirais, conditionner cette
matière-là, pour en assurer une recyclabilité ou un recyclage, donc un retour au sol.

1440 Donc, j'aurais tendance à dire qu'il y a peu de matières qui ne seraient pas recyclées.
Lorsqu'il y en a, nous, on tente de faire un suivi auprès de ces projets-là, pour revenir à la normale.
Mais globalement, pour l'ensemble de nos projets, on a quand même un taux élevé, là, et il
rencontre le 90 % de matières qui est retourné au sol.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Allaire, dans les initiatives ou la consultation que vous entreprenez, vous allez
soupeser, entre autres, l'effort qui devrait être mis sur la biométhanisation, le compostage?

1450 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

1455 Pourriez-vous nous dire... Non, pas du tout? Il me semble que la mairesse...

M. MICHEL ALLAIRE :

1460 Comme le... À l'image de votre présent mandat, on ne se penchera, pour cette fois-ci, que
sur l'élimination. Les autres options, les autres voies seront étudiées lors de la révision du PMGMR,
qui débutera en 2022.

LE PRÉSIDENT :

1465

Ah, alors je vais adresser la question à madame Langlois, l'information quant à l'utilisation des composts et des digestas.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1470

Oui. C'est une information qu'on compile quand on fait l'enquête auprès des installations de compostage et de biométhanisation, qu'on publie dans notre bilan. Mon collègue, monsieur Vermette, va vous donner les dernières données disponibles.

1475

M. FRANCIS VERMETTE :

1480

Oui. Pour l'année 2018, dans notre bilan de la gestion des matières résiduelles, dans la section portant sur les matières organiques, on décrit les différents marchés pour les composts qui ont été produits au Québec par les installations qu'on a enquêtées. Et, dans les composts produits, il y en a 99 % qui sont allés vers des options comme fabrication de terreau, aménagement paysager, commerce de détail, horticulture, agriculture. Et 1 % qui est allé « Autres », où là, peut-être que ces quantités-là ont pu aller vers des lieux d'élimination, peut-être utilisées en recouvrement.

1485

Et pour ce qui est des digestas générés en 2018, pour les installations qu'il y avait déjà de la biométhanisation en 2018 -- donc il y en avait très peu -- 88 % des quantités ont été épandues sur des terres agricoles et 12 % ont été compostées. Parce qu'il y a certains digestas qui vont être compostés après avoir passé dans le processus de biométhanisation.

1490

Ça, ce sont les résultats pour 2018. Et là, je n'ai pas la donnée devant moi, mais de mémoire, il y a à peine 5 % de contamination dans les matières organiques, qui vont être collectées par les bacs, dans les bacs en bordure de rue, lors de ces collectes-là. Donc, c'est très faible.

LE PRÉSIDENT :

1495

Vous parlez de contamination chimique ou biologique ou les deux?

M. FRANCIS VERMETTE :

1500 Contamination, je veux dire, quand je parle de contamination, c'est pour des matières non acceptées dans la collecte des matières organiques.

LE PRÉSIDENT :

1505 Et est-ce qu'il se peut que, dans les digestas, il puisse y avoir des agents biologiques pathogènes?

M. FRANCIS VERMETTE :

1510 C'est possible, mais moi, je ne suis pas un expert du tout au niveau de matières organiques. Peut-être que mes collègues, au ministère de l'Environnement, auraient une réponse plus précise là-dessus. Moi, je ne l'ai pas, cette réponse.

LE PRÉSIDENT :

1515 Parce que j'imagine que les digestas ont fait l'objet d'une analyse à la fois microbiologique et chimique. Monsieur Trudel, à votre connaissance? Ou ensuite, madame Schnebelen.

Monsieur Trudel?

1520

M. CLAUDE TRUDEL :

1525 Monsieur le président, je vais tentativement aller du côté de Ernest Rickli qui a répondu à la question tout à l'heure. Il devrait être en mesure de vous fournir un complément d'information à ce sujet-là.

M. ERNEST RICKLI :

1530 En fait, effectivement, comme je vous mentionnais, l'ensemble... je dirais qu'on a quand même un encadrement qui vient caractériser l'ensemble des matières qui seront, je dirais, épandues ou utilisées pour un retour au sol, donc en agriculture ou dans d'autres situations. Et le

volet pathogène est évalué, donc on a vraiment des critères qui font en sorte que, lorsque ces pathogènes-là sont à des niveaux acceptables, on va les recycler.

1535 Donc, il y a vraiment une caractérisation, une évaluation qui est faite. Il faut comprendre
que, que ça soit du compostage ou de la biométhanisation, c'est un traitement qui fait en sorte
qu'on va abaisser de façon importante ces... bien, les pathogènes. Encore une fois, c'est une
question de qualité de matière entrante aussi. Donc, on a des matières qui vont avoir des niveaux
1540 peut-être plus élevés, mais encore une fois, compte tenu un peu des chiffres qu'on a vus tout à
l'heure de recyclabilité de ces matières, on voit que la portion pathogène est relativement bien
contrôlée dans ces matières. Le traitement le permet.

1545 Dans certaines usines de biométhanisation, ils ont aussi des unités d'hygiénisation qui font
en sorte que, si jamais il y a des taux plus élevés, ils sont capables de les détruire avec ce type
d'unité.

LE PRÉSIDENT :

1550 Je vous remercie. — Monsieur Chevalier, voilà, ça répond à l'autre question. Maintenant, je
vous remercie et j'appelle monsieur Grecco.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

1555 Oui, bonjour. Ma question, moi, aujourd'hui, serait sur les équipements de protection
individuelle, donc ainsi que les alcools contaminés, pourraient représenter quelle portion, dans les
prochaines années à venir, de déchets résiduels ou de déchets, donc, de déchets finis? Pour ma
première question, ce serait ça.

LE PRÉSIDENT :

1560 Est-ce que vous faites référence à un EPI particulier ou tous les équipements de protection?
Parce qu'il y en a une multitude.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

1565

Non, je fais référence à tous les EPI utilisés, tous les EPI qui sont utilisés.

LE PRÉSIDENT :

1570

Parce que, écoutez, il y a quand même tout un secteur biomédical qui n'est pas du tout en lien avec les lieux d'enfouissement technique, qui reçoit les matières résiduelles. C'est pour ça que je vous demande d'être un peu plus précis.

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

1575

Ah, OK. Mais moi, je parle, exemple, de tout ce qui a rapport aux équipements de protection individuelle, tels les masques, les gants, telles les jaquettes d'utilisation individuelles, c'est-à-dire ce qui est non réutilisable, ce qui finit en portion de déchets finaux.

1580

LE PRÉSIDENT :

Madame Langlois, est-ce que vous avez une appréciation de la quantité des équipements de protection individuelle qui peuvent être... éventuellement se retrouver dans les lieux d'enfouissement.

1585

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1590

On a fait une évaluation très préliminaire, je vous dirais cette année, parce que c'était... ces équipements-là étaient limités dans certains secteurs, dont la santé. Puis vous l'avez dit, dans certains cas, ils peuvent être traités comme des déchets biomédicaux; dans d'autres, non, ils sont traités avec les déchets réguliers.

1595

Un masque, par exemple... Puis, on n'a pas fait l'évaluation sur l'ensemble des équipements de protection individuels, on n'a pas nécessairement l'information sur quelle quantité est achetée ou utilisée dans les différents réseaux ou le grand public. Mais un masque, de mémoire, c'est 3 grammes puis on avait fait l'évaluation pour quand la mesure du port du masque de protection dans les écoles secondaires avait été annoncée, là.

Donc, on estimait qu'avec l'évaluation du nombre de masques à utiliser, ça nous donnait, de mémoire, moins de 300 tonnes, si l'entièreté de ces masques-là était éliminée.

1600

LE PRÉSIDENT :

300 tonnes/année? 300 tonnes?

1605

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

300 tonnes pour la période de janvier à juillet, là. C'était vraiment par rapport aux écoles secondaires. Si on avait la donnée sur le nombre de masques utilisés par année, on pourrait faire la règle de trois. Mais par contre, je veux quand même mentionner, tous ces produits-là ne vont pas nécessairement à l'élimination. Il y a quand même... on a recensé quatre initiatives, dont trois d'entreprises québécoises qui vont récupérer, valoriser les masques ou les EPI. Donc, on a... c'est de l'information qui est disponible sur notre site Internet, là.

1610

Donc, il y a quand même une filière de récupération, recyclage, pour certains produits, dont les masques, qui est en train de se structurer au Québec, mais c'est des produits, aussi, qui peuvent être récoltés en vrac, si on veut. Donc, tous les EPI ensemble peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique, également.

1615

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. — Monsieur Renaud.

1620

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Ce n'était pas par rapport à... je ne suis pas dans les...

1625

LE PRÉSIDENT :

(Inaudible).

1630

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

... protections individuelles. Moi, je suis encore dans la biométhanisation.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, on va terminer puis je vous reviendrai.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1640
Exact.

LE PRÉSIDENT :

1645 Bon, votre deuxième question, monsieur Grecco?

M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

1650 Oui, moi, ma deuxième question, ce serait de savoir qu'est-ce qu'il en est, finalement, comment ça se fait que c'est le sous-contractant qui, oui, bon, c'est lui qui a le prix le moins cher qui détient le contrat, mais qu'est-ce qui fait qu'un sous-contractant mériterait d'être plus payé qu'un autre, pour la gestion d'une même quantité de déchets? Comment ça se fait qu'il n'y a pas un prix national à la tonne ou, justement, un barème financier?

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Allaire, je vais vous céder la parole pour commencer, là, pour au moins pour la région... la CMM.

1660 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Bien, c'est parce que c'est une entreprise commerciale qui soumet son prix pour un service, à un certain moment donné. Donc, des fois, ça va être plus haut, plus bas. C'est vraiment le libre

1665 marché qui est dans la région ici, et qui... Il n'y a pas de prix, ni plancher... Il y a un prix maximal, mais il n'y a pas de prix plancher, donc ça fait varier le prix, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

1670 Est-ce que le ministère des Affaires municipales a déjà réfléchi sur la possibilité d'établir un prix uniforme à l'échelle du Québec, avec des mesures adéquates ou appropriées pour pouvoir arriver à un prix fixe? Ou ça ne fait pas du tout... ça n'a jamais été pensé?

1675 Je parle au représentant du ministère des Affaires municipales, monsieur Noreau, je pense. Oui.

M. DAVID NOREAU :

1680 Non, à ma connaissance, ça n'a jamais été réfléchi. Comment le système de gestion contractuel fonctionne au niveau municipal, c'est une libéralisation des marchés publics. Dans le fond, c'est une... c'est ça, c'est un marché public, donc tout le monde peut soumissionner. À partir de... lorsqu'il y a un appel d'offres public, là, à partir de 100 000 \$ et plus, là, n'importe qui peut soumissionner, tant qu'il remplit les critères de la municipalité, de la régie ou de... en tout cas, quiconque offre le contrat.

1685 Si je peux me permettre, monsieur, ça serait un changement de paradigme assez important que d'imposer un prix plancher. Puis, probablement que ça sortirait du marché plusieurs entrepreneurs, donc peut-être qu'on verrait peut-être même une baisse des exploitants sur le territoire, si on venait fixer un prix. Je spécule, là, mais c'est peut-être une conséquence qu'on pourrait observer.

1690

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Noreau. — Merci, monsieur Grecco et bonne fin de soirée.

1695

J'appelle maintenant monsieur Marcel Gosselin.

M. MARCEL GOSSELIN :

1700 Oui, bonsoir monsieur Zayed. Bonsoir aux commissaires, homme et femme. Marcel Gosselin, je suis de la Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord et Action environnement Basses-Laurentides. Ma première question, et qui allait un peu dans le sens de mon interlocuteur précédent, allait dans le sens, là, des redevances et je ne suis pas satisfait de la réponse qui m'a été offerte.

1705 Je pense qu'on est allé un petit peu vite, là, sur une voie de garage et de nous brandir une espèce de menace d'enfouissement sauvage qui a existé et qui va exister, j'en conviens. Mais je pense qu'on déplace un peu le truc, là.

1710 La question, si j'ai bien compris, de monsieur Chevalier, c'est que, écoutez -- et nous, on le voit, ici, à Sainte-Sophie -- à 30-40 \$ la tonne, de déchets pêle-mêles qu'on met sur le marché versus, je ne sais pas, moi, 100 ou 200 \$ la tonne, pour du matériel qui arrive dans un centre de recyclage, il ne faut pas être très fort en mathématique pour voir l'écart. Et qui fait en sorte, il me semble, que les mégaenfouisseurs deviennent, en quelque part, un obstacle, un incitatif à l'enfouissement. Je ne comprends pas qu'on ne veuille pas explorer ce côté-là de la chose. Qu'en pensez-vous?

1715

LE PRÉSIDENT :

1720 Écoutez, là vous êtes dans une démarche beaucoup plus d'opinion, et vous y avez droit, bien sûr. Mais, pour le moment, on peut juste soulever des questions et les poser.

1725 Et, quand j'adresse les questions que les citoyens soulèvent, ça ne veut pas dire que je partage les questions, ça ne veut pas dire que je partage les réponses non plus. Et quand je dis : « Je », c'est la commission, là. Donc, si vous voulez soulever une question ou revenir avec la même question, je peux voir si je peux demander à une autre personne-ressource de répondre ou de répondre peut-être de façon élaborée.

Ça serait quoi votre question relative aux redevances, alors?

1730 **M. MARCEL GOSSELIN :**

Ma question, c'est qu'un tel écart, est-ce qu'il existe, à quelque part, des organismes ou des gens qui travaillent sur cette... essayer de diminuer cet écart-là, qui fait que le marché nous pousse vers le recyclage, le compostage, les fameux 3RV et tout le monde voit cette solution-là. Qu'est-ce que fait ce que ça ne marche pas? Quel est l'obstacle?

1735

Et là, je pense qu'on vient de mettre le doigt sur un de ces obstacles. Il y en a d'autres, mais celui-là en est un tellement grossier. C'est pour ça que je ne comprends pas que vous les ayez évacués si vite que ça.

1740

Écoutez, j'aurais aussi une autre question.

LE PRÉSIDENT :

1745

Bien attendez, attendez, on va relancer la question. On va voir si nous allons...

M. MARCEL GOSSELIN :

Bon.

1750

LE PRÉSIDENT :

... obtenir une...

1755

M. MARCEL GOSSELIN :

Merci. Je ne voyais pas que vous alliez me répondre.

LE PRÉSIDENT :

1760

Oui oui, absolument. Et je vais vous laisser aussi poser, ensuite, une deuxième question. Après quoi, nous allons faire une pause.

1765

Madame Langlois, monsieur Gosselin, finalement, soulève une nouvelle fois le poids ou le poids que peut représenter la redevance pour tendre à réduire, de façon notable, le taux d'élimination. Je vous avais déjà posé la question, mais est-ce que cet aspect-là a été réfléchi, et jusqu'à quel point, à RECYC-QUÉBEC?

1770

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Merci, Monsieur le président. Peut-être préciser mon propos antérieur, parce qu'on parlait, dans l'exemple que je donnais, d'une hausse du simple au double, là, de 100 à 200. Donc, c'est là qu'on est venu à parler des déchets sauvages, notamment, comme impact, mais...

1775

LE PRÉSIDENT :

C'est que le monsieur faisait référence à 100 €, aussi.

1780

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

C'est ça, exact. Mais, elle est là, l'intention et la volonté du gouvernement, quand même, de faire évoluer les redevances. On l'a mentionné, RECYC-QUÉBEC, nos collègues du Ministère aussi. Dans la stratégie de valorisation, ça fait partie des mesures qu'on souhaite mettre en place pour encourager les options, donc, de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation.

1785

Donc, il y a une hausse des redevances qui est prévue. Il y a une indexation annuelle, également. Ça va passer par une modification réglementaire, mais ça fait partie, donc, des intentions. La question était surtout jusqu'où on arrête ou quel est le seuil critique qui fait que là, il peut y avoir des effets? C'est peut-être des choses qui vont être documentées.

1790

Notamment, on le disait, quand il y a un projet de règlement, il y a une analyse d'impact réglementaire, donc c'est des choses qui vont pouvoir être documentées. Mais il est clair qu'il y a une volonté de faire évoluer, puis ça fait partie des leviers financiers qui existent au Québec pour encourager, qui sert à la fois -- on le mentionnait -- à défavoriser l'élimination, mais en même temps, la redistribution des redevances notamment aux municipalités, leur permettre de mettre en oeuvre des mesures de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation. Donc, il y a un double bénéfice.

1795

LE PRÉSIDENT :

1800 Merci, madame. — Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

1805 Merci, monsieur Zayed. Dans le fond, pour le bénéfice de monsieur Gosselin, je ne sais pas si vous étiez à la séance précédente, mais on avait demandé au ministère responsable de l'environnement de soumettre le document qui expliquait le calcul de la redevance. Donc, j'aurais envie d'ajouter, peut-être, à ce calcul-là -- je sais que votre liste d'épicerie... j'ajoute un item à la liste d'épicerie.

1810 En réalité, ça serait intéressant de savoir jusqu'où elle peut aller, cette redevance-là, dans la mesure où les citoyens s'intéressent à savoir : pourquoi on ne peut pas la mettre plus haute et jusqu'à quel niveau elle crée des conséquences négatives, notamment pour les petits sites ou la diversion vers des sites illicites. Donc, un peu expliquer la sensibilité, finalement, de ce... dans une analyse de sensibilité du prix de la redevance.

1815 Malgré le fait que monsieur Allaire semble dire que ce n'est pas le coût majeur, parce que c'en est un d'entre eux dans la variété de coûts, là. Donc, je pense que ça devrait répondre à votre question, monsieur Gosselin, lorsque le Ministère sera rendu à cet item dans sa liste d'épicerie, dans quelques jours. Merci.

1820

LE PRÉSIDENT :

 Merci, madame Forget. — Merci monsieur Trudel d'avoir accepté de donner suite.

1825 Monsieur Gosselin, votre deuxième question.

M. MARCEL GOSSELIN :

1830 OK, ma deuxième question, même si je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse de la première, mais enfin.

1835 La deuxième, je vois que tout à l'heure, un expert, là, de la CMM, je crois, a parlé beaucoup d'autonomie régionale. Et moi, je pense qu'il y a un fichu de problème, à l'heure actuelle, en ce qui concerne la régionalisation de la gestion des matières résiduelles.

1840 Vous savez que c'est un gain qui a été obtenu, à partir du dernier BAPE sur la gestion des matières résiduelles il y a une vingtaine d'années, dont une des conclusions avait été de suggérer et d'ajouter à la *Loi sur la qualité de l'environnement* ce principe de régionalisation, du droit qu'a une MRC et sa population consultées par référendum de gérer son PGMR. OK, c'est un...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gosselin.

1845 **M. MARCEL GOSSELIN :**

... c'est un avis intéressant. Maintenant...

LE PRÉSIDENT :

1850 Monsieur Gosselin.

M. MARCEL GOSSELIN :

1855 ... ma question est la suivante. Comment peut-on respecter ce droit-là, OK, démocratique à une population, d'avoir droit au chapitre de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, avec cette pratique récurrente du ministre de l'Environnement qui, par des décrets, vient complètement aliéner ce droit d'une région de disposer de son PGMR, parce que le décret a préséance et, dans notre cas, ici, dans Rivière-du-Nord, monsieur... la compagnie Waste Management agrandi, et tout ça, même s'il y a une population qui pourrait s'y opposer.

1860 C'est le décret qui a préséance et c'est ce qui vient d'arriver. Alors, il y a un déficit démocratique et, monsieur Zayed, je vous invite fortement à réfléchir sur cette question-là. Il n'y a pas d'avancement, à mon avis, dans la volonté de réduire notre production de matières résiduelles

1865 si la population à proximité n'est pas partie prenante de l'affaire : les individus, les commerces, les institutions. Il faut que les gens se sentent partie prenante, c'est ça le principe de régionalisation.

Donc, le recours au décret a une fonction démoralisante. Démoralisante dans tous les sens. C'est ce que je pense.

1870

LE PRÉSIDENT :

Alors...

1875

M. MARCEL GOSSELIN :

Et il faudrait qu'à quelque part, dans votre... que vous prenez ça en note qu'il y a une contradiction, qu'il y a un déficit démocratique. Voilà.

1880

LE PRÉSIDENT :

Merci pour ce commentaire, monsieur Gosselin, mais c'est évident qu'il aurait beaucoup plus de poids si vous pouviez l'articuler dans le cadre d'un mémoire.

1885

Et, je peux vous assurer d'une chose : vous me demandez de réfléchir sur cet aspect-là, mais je vous avoue que, depuis trois mois, je réfléchis, je ne fais que ça, au grand dam de mon épouse, de réfléchir juste pour la gestion des matières résiduelles et de ses enjeux.

1890

Donc, merci monsieur Gosselin. Nous allons arrêter là-dessus et nous reprenons dans 15 minutes.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1895

LE PRÉSIDENT :

1900 Bonsoir mesdames et messieurs. Nous prendrons donc, pour la dernière fois aujourd'hui, une période d'à peu près une à deux heures avant de terminer notre séance.

J'aimerais tout d'abord vous informer que le registre est maintenant fermé et j'appelle sans plus tarder monsieur Karel Ménard.

1905 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui, bonsoir, Monsieur le président; monsieur, madame les commissaires. Très bonne soirée en passant. Les discussions, c'est très intéressant.

1910 On parle, cette soirée, beaucoup d'aspects économiques de l'élimination. J'ai retenu, il y a plusieurs phrases qui reviennent : Il faut absolument que la rentabilité économique soit là; la rentabilité économique n'est pas là. On parle beaucoup d'économies d'échelle. Il y a des dépotoirs illicites parce que les coûts sont trop élevés, donc les gens vont aller enfouir illégalement. Donc, ça tourne toujours autour de : il faut vraiment que les coûts d'élimination soient bas si on veut gérer nos poubelles au Québec.

1915 Je trouve qu'on est dans une espèce de carcan qui veut à tout prix que les coûts ou qui fait que, à tout prix, que les coûts d'élimination soient les plus bas possibles. Ça fait en sorte qu'on enfouit énormément, qu'on élimine énormément de déchets au Québec. On est un des plus gros enfouisseurs ou une des provinces au pays qui élimine le plus dans le monde.

1920 Est-ce qu'on a calculé, justement, les pertes économiques dues à ce mégaenfouissement, si on veut, au niveau des ressources qu'on élimine, de ce gaspillage? On parle beaucoup de gaspillage alimentaire, on n'est pas très fort au niveau de la récupération, recyclage. On ne parle pas beaucoup... en fait, on n'a pas encore parlé, justement, des emplois qu'on pourrait créer avec des activités visant la réutilisation, le recyclage des matières, l'économie sociale.

1925 Je sais que, périodiquement, le Ministère fournit des études comme ça, mais est-ce qu'il y en a qui sont prêtes, qui pourraient être déposées, pour justement nous montrer les coûts évités

1930 ou les économies qu'on pourrait faire, justement, en détournant le maximum des matières résiduelles de l'élimination?

LE PRÉSIDENT :

1935 Madame Langlois, est-ce que vous avez procédé à une réflexion de cette nature-là, à RECYC-QUÉBEC?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1940 Merci, Monsieur le président. En fait, on mesure beaucoup l'impact des... exemple, des projets qu'on soutient par nos programmes d'aide financière, en termes de quantité de matières valorisées, détournées de l'élimination, en termes d'emploi, en termes d'économie. Donc, je pourrais vous donner des exemples si vous en souhaitez. Ça fait partie des éléments qu'on suit sur la performance de nos interventions.

1945 La question est plus : si on réduisait l'élimination, quels seraient les bénéfices évités, là? Donc, je n'ai pas d'étude ou d'analyse nécessairement sous la main, mais je peux vous en partager une, si vous voulez bien, si vous me permettez, très rapidement.

1950 RECYC-QUÉBEC... Puis je vous ai parlé un peu, cet après-midi, d'économie circulaire. Parmi les stratégies d'économie circulaire, il y a les symbioses, donc des entreprises d'un territoire qui vont se mettre en commun pour échanger des matières puis éviter l'élimination. Dans un appel de propositions qu'on a lancé il y a quelques années, on avait soutenu 14 projets qui avait permis 1 254 ICI. Ça avait permis de créer 255 synergies et ça avait permis, donc, de détourner de l'élimination 9 000 tonnes de matières, donc qui ont été échangées entre les entreprises.

1955 Donc souvent, on parle de matières résiduelles, mais c'est des ressources aussi, donc une matière résiduelle peut devenir l'intrant d'une autre entreprise. Et les économies, pour ces entreprises-là, s'étaient chiffrées à 1.6 M \$ sur deux ans.

1960 Donc, c'est des exemples que je peux vous partager des bénéfices ou des retombées économiques sociales et environnementales de la réduction, du réemploi, du recyclage, de la valorisation.

LE PRÉSIDENT :

1965

Est-ce que vous avez un rapport là-dessus?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1970

Sur les retombées des symbioses, oui, je peux vous partager quelque chose.

LE PRÉSIDENT :

1975

Vous pouvez le déposer à la commission?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui. Merci.

1980

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Est-ce que RECYC-QUÉBEC fait des efforts aussi tout à fait en amont, c'est-à-dire directement au niveau du consommateur, pour le sensibiliser non pas à récupérer et à recycler, mais à moins consommer?

1985

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1990

Oui, on l'a fait cet... -- Puis là, je perds la notion du temps, je m'excuse -- cet après-midi, je pense qu'on a parlé de réduction du gaspillage alimentaire. C'est un exemple aussi, là, de préserver, de bien préserver les produits alimentaires qu'on achète. Mais aussi, je vous donne des exemples bien simples qu'on donne : prendre une photo de son réfrigérateur avant d'aller à l'épicerie pour éviter d'acheter quelque chose qu'on avait déjà puis qui se retrouverait périmé et qu'on devrait soit composter ou jeter.

1995

Donc, à cette échelle-là, au niveau aussi de la réduction des produits à usage unique, donc de la transition, par exemple, vers le durable, la vaisselle durable, c'est un autre axe d'intervention de RECYC-QUÉBEC.

2000 On avait fait une campagne de sensibilisation, à la fois auprès des consommateurs et des
commerçants, sur les avantages puis les bénéfices d'utiliser les tasses réutilisables pour le café
versus les tasses jetables. On l'a fait aussi pour les sacs d'emplètes. On a réalisé une analyse de
cycle de vie en comparant les options jetables et les options réutilisables, et en rappelant aux
citoyens que, ne pas utiliser de sacs -- parce que c'est possible, souvent, on a juste un objet, on
peut se traîner... on peut le traîner dans nos mains -- ou d'opter pour nos sacs réutilisables qu'on
a tous sous la main, aussi, à la maison. C'était les meilleures options.

2005 Donc oui, ça fait partie de notre mandat. Il y a différentes initiatives qui ont été faites par le
passé puis qui sont aussi prévues dans le plan d'action actuel.

LE PRÉSIDENT :

2010 Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2015 Merci. Moi, ce que j'entendais dans la question de monsieur Ménard, c'était aussi les autres
usages qui pourraient être faits de ces espaces utilisés à l'enfouissement, notamment. Alors, je ne
sais pas si, dans le cas de monsieur Ménard, il y avait d'autres choses qu'il entendait derrière le
mot « coûts évités », mais je voulais savoir s'il y avait eu une étude ou, en tout cas, une réflexion.
Parce qu'en réalité, si un site d'enfouissement est agrandi et agrandi à nouveau, sur des terres qui
2020 ont une haute valeur, notamment pour le développement immobilier dans la couronne nord et sud
de Montréal, c'est quand même une autre source de revenu municipal qui peut être plus payante
qu'un site d'enfouissement avec redevances.

2025 Est-ce que cette comparaison-là est faite pour justement savoir à quel point on gagne à
agrandir un site d'enfouissement versus les autres usages? — Madame Blouin, Langlois-Blouin.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2030 De notre côté, je ne pense pas qu'on a d'informations à ce niveau-là. Peut-être que d'autres
personnes-ressources auraient quelque chose à ce niveau-là. Peut-être des organismes
municipaux, là, mais pas de notre côté.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2035 Est-ce qu'au niveau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a eu des...
dans le fond, une réflexion sur le fait que, en réalité, on dit que c'est un... le lieu d'enfouissement a
un certain coût? Mais il y a les alternatives ont aussi des revenus et des coûts d'ordre municipal.
Est-ce qu'il y a déjà eu des études comparatives qui ont été faites en termes de... Je reviens avec
l'expression du coût évité, là, oui.

2040 **M. DAVID NOREAU :**

Non, en fait, cette réflexion-là revient à chaque municipalité ou à chaque organisme
municipal qui, lors de sa planification, fait le choix d'autoriser l'activité, donc d'enlever, le cas
échéant, un lieu d'enfouissement ou de ne pas l'autoriser à un endroit particulier, en fonction, par
2045 exemple, de ses prévisions de développement résidentiel ou immobilier ou quelconque activité
qu'elle veut autoriser sur son territoire.

Donc, cette réflexion-là, je crois, se fait de façon ponctuelle, à chaque fois qu'il y a un
exercice de planification territoriale, là, au niveau des MRC et au niveau des municipalités locales.

2050

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Bien, ça m'amène à la question de : est-ce que la municipalité, si elle ne veut pas un
agrandissement ou elle ne veut pas la localisation d'un site d'enfouissement sur son territoire, en
2055 quoi elle... c'est quoi la concurrence -- je vais appeler ça la concurrence légale -- entre ça et le
processus d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, donc la PEEIE, la procédure
d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux.

2060 Donc comment ça se passe? C'est quoi la démarche ou le cheminement entre la volonté
municipale versus le besoin d'ordre d'intérêt public, là, qui passe par la LQE? Pouvez-vous nous
en dire... j'aimerais avoir votre perspective et celle de monsieur Trudel, merci.

Monsieur Noreau. Et monsieur Trudel, par la suite.

2065 **M. DAVID NOREAU :**

Oui. Alors, s'il y a un promoteur pour un projet de lieu d'enfouissement et que son projet est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable sur le site qu'il convoite, la municipalité, le cas échéant, est obligée de lui accorder son permis, là. Donc, ça dépend de la conformité du projet au règlement de zonage ou de lotissement, le cas échéant, qui sont en vigueur sur le site du projet.

2070

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Et il y a la notion de droit de regard aussi, non, qui est un autre mécanisme, un autre levier pour exprimer si on souhaite ou non un lieu d'enfouissement?

2075

M. DAVID NOREAU :

Il faudrait préciser, je ne comprends pas ce que vous faites allusion.

2080

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Il y a une manière... il y a une disposition pour pouvoir... Je crois que monsieur Trudel l'a mentionné déjà, là. Il y a une disposition pour pouvoir dire si... bien, en fait, pour avoir une quantité prescrite qu'on souhaite se réserver sur son propre territoire, notamment, mais je crois qu'il y a aussi une notion de ne pas en avoir du tout.

2085

Alors, si vous, vous n'êtes pas familier avec le droit de regard, je peux demander aussi à monsieur Trudel. — Monsieur Trudel, pouvez-vous nous...

2090

M. DAVID NOREAU :

Je peux peut-être faire un élément de réponse. C'est que c'est deux choses distinctes, donc le... De un, le projet doit répondre aux critères des règlements d'urbanisme.

2095

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Oui. Ça, j'ai compris, oui.

M. DAVID NOREAU :

2100

Et dans un second temps, si la MRC en fait le souhait et que c'est... et qu'elle répond aux conditions de la LQE à cet égard-là, elle peut en effet réglementer et dire que les... interdire que le lieu d'enfouissement accepte les matières provenant de l'extérieur de la MRC. C'est un pouvoir en vertu de la LQE, cela dit, qui est distinct de celui des règlements d'urbanisme.

2105

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Mais la municipalité le fait et elle... ça va limiter l'autorisation par la LQE, c'est ce que vous me dites? Donc, elle a comme une préséance?

2110

M. DAVID NOREAU :

Bien, je laisserais...

2115

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Bien, pas une préséance...

2120

M. DAVID NOREAU :

Je laisserais mes collègues de ministère de l'Environnement répondre à celle-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2125

Parfait, merci. — Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

2130

Excusez-moi, j'ai eu un problème de communication pendant un bout de temps, ça fait que j'ai perdu un peu le fil, mais je vais essayer de comprendre un peu votre question.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Je peux...

2135

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, si vous voulez.

2140

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Je peux vous résumer...

M. CLAUDE TRUDEL :

2145

Oui, si vous voulez.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2150

En réalité, ce qui m'intéresse à savoir, en réalité, la discussion portait beaucoup, là, sur la conciliation des usages. Et là, je me posais la question si, sur la notion de droit de regard, donc, de la municipalité, comment elle l'exerce et quand un initiateur propose un projet à travers la procédure d'examen d'évaluation des impacts environnementaux, est-ce que... quelle loi a préséance sur laquelle?

2155

Est-ce que la Municipalité, une fois qu'elle a exercé son... disons qu'elle ne veut pas qu'il n'y ait aucune matière résiduelle sur son territoire, est-ce qu'à ce moment-là, quand le projet passe à travers la procédure, est-ce que le ministre a une... est-ce qu'il est limité dans son autorisation à cause du droit de regard ou c'est l'inverse? C'est plutôt le ministre qui dit : « Bien là, on n'a pas le choix, on a besoin du site d'enfouissement » et le droit de regard n'est plus applicable, peut être, dans le fond, passé par-dessus? Vous me suivez ?

2160

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

2165

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Je cherche la mécanique légale entre les deux.

2170 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, c'est ça. Toute la mécanique est quand même assez bien définie dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il y a plusieurs articles qui couvrent la notion du droit de regard, c'est tout associé à la planification régionale, l'établissement d'un plan de gestion de matière résiduelle. Ça commence entre autres à l'article 53.9, qui précise ce que doit comprendre un plan de gestion.

2175

Puis là, à la limite aussi, les gens de RECYC-QUÉBEC, mes collègues pourront répondre parce que ça devient... c'est maintenant sous leur responsabilité suite aux changements qui ont été faits dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 2018. Mais grosso modo, un plan de gestion peut comprendre une intention de la MRC de limiter l'élimination des déchets en provenance de l'extérieur de son territoire pour un lieu qui est situé sur son territoire, et elle doit le signaler dans son plan de gestion.

2180

C'est RECYC-QUÉBEC qui fait maintenant l'analyse des plans de gestion. Une fois que c'est approuvé, on a... L'article qui est très important à ce niveau-là, c'est l'article 53.25 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui vient faire en sorte qu'on dit que ça passe, en bout de piste, par une adoption d'un règlement de la MRC pour, autrement dit, mettre en force le droit de regard. On a beau le signaler au niveau du PGMR, il faut qu'il y ait quand même adoption d'un règlement par la MRC.

2185

2190

Et on dit qu'un règlement adopté en vertu du PGMR « *n'est toutefois pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du plan* ». Donc, il y a un moment charnière, c'est-à-dire qu'à partir du moment où un PGMR est modifié, s'il y a déjà une autorisation délivrée dans le passé, c'est sûr que le nouveau droit de regard n'est pas applicable à cette autorisation-là. Puis ça dit :

2195

« ... jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée à cette date. »

2200 Donc, à partir du moment où le lieu d'enfouissement devient à pleine capacité, si le droit de regard a été modifié pendant l'exploitation du lieu, bien ça peut être le nouveau droit de regard qui va être applicable. Et c'est certain que le gouvernement peut, en fonction de certains articles... je voudrais dire, est tenu là. Je vous réfère aussi à l'article 53.27, là, mais... C'est là qu'on voit, autrement dit, la possibilité du ministre, là. On dit :

2205 « *Lorsqu'ils ont pour objet l'établissement, l'agrandissement ou une autre modification d'une installation de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles, les pouvoirs d'autorisation attribués par la présente loi au gouvernement ou au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doivent prendre en considération tout plan de gestion en vigueur sur le territoire d'une municipalité régionale.* »

2210 Donc, ils doivent prendre en considération... le ministre doit prendre en considération ce qui est prévu au PGMR. Mais j'aimerais quand même que, peut-être, mes gens, mes collègues de RECYC-QUÉBEC puissent peut-être apporter certaines précisions.

2215 **M. FRANCIS VERMETTE :**

2220 Oui. Francis Vermette. Je n'irai pas avec davantage d'informations que ce que vient de dire monsieur Trudel. Par contre, peut-être vous signaler qu'on a... à l'intention des MRC, on a mis en ligne une fiche, un document d'information sur le droit de regard -- qu'on peut vous rendre disponible très facilement, qui reprend les différents articles dont a parlé monsieur Trudel -- et dans leur application, dans certains exemples d'application, de comment ça doit être considéré par les MRC lors de leur révision de plan de gestion de matières résiduelles. On pourra vous le rendre disponible sans problème.

2225 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2230 C'est bon. Donc je comprends que si la municipalité a choisi le bon moment dans la fenêtre d'opportunités pour exercer son droit de regard, à ce moment-là, elle peut stopper l'exportation des autres MRC sur son territoire, à moins que le ministre n'ait pas pu prendre en considération, pour des raisons XYZ, et donne son décret néanmoins. C'est ça que je comprends, monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

2235

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

2240

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pouvez déposer le dossier auquel...

M. FRANCIS VERMETTE :

2245

Sans problème.

LE PRÉSIDENT :

2250

... vous faites référence, s'il vous plaît.

Je terminerais la première question de monsieur Ménard avec une question à monsieur Allaire. Pour vous, est-ce que la rhétorique du libre-échange pour la CMM, est-ce qu'elle doit être absolument prédominante?

2255

M. MICHEL ALLAIRE :

Elle est... elle est là. Elle n'est pas... justement, les réflexions qu'on veut apporter, actuellement, comme monsieur Trudel l'a bien mentionné tantôt, vu qu'il y a un volume de matières à éliminer, principalement dans la région de Montréal et son pourtour immédiat, bien, les entreprises sont beaucoup regroupées là. On l'a vu avec la carte des sites, là. Les sites sont pas mal tous à proximité sinon dans la Communauté.

2260

Mais non, ce n'est pas une... On a vu, avec le regroupement régional des trois MRC, qui ont remis en place une étude... une usine de biométhanisation qu'ils peuvent... le milieu peut très

2265

bien se prendre en charge et implanter une infrastructure publique. Et, à partir de ce moment-là, toutes les matières traitées par cette infrastructure-là y sont acheminées.

LE PRÉSIDENT :

2270

Est-ce que la CMM considère que les gestionnaires de site ont une responsabilité sociale pour l'effort collectif qui vise à réduire le taux d'élimination?

M. MICHEL ALLAIRE :

2275

L'effort collectif, je ne... En tout cas, je ne voudrais pas m'avancer et parler au nom des exploitants de site, là, mais ce n'est pas dans leur... ce n'est pas ce qui leur est demandé.

LE PRÉSIDENT :

2280

Non, je ne vous demande pas de parler en leur nom, là.

M. MICHEL ALLAIRE :

2285

Non, mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

2290

Je vous demande votre avis.

M. MICHEL ALLAIRE :

2295

Ce n'est pas ce qui leur est demandé. Ce qui leur est demandé, c'est de traiter les déchets selon les lois, les règlements en vigueur, pour qu'il y ait le moins d'impacts.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien ce qui leur est demandé, mais je demande votre avis.

2300 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Mon avis, c'est qu'ils sont là pour rendre le service qui découle de leur mission commerciale. Ce sont des entreprises commerciales, donc oui, ils ont beaucoup... c'est des volets... je parle du site qui est sur le territoire de la Communauté, un important volet sensibilisation avec les écoles, les communications, et caetera, qui est fait depuis de nombreuses années. Mais disons que ce n'est pas sa vocation première. Sa vocation première, c'est d'éliminer les déchets.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

2310 Merci, monsieur Allaire. — Monsieur Ménard. Vous avez une deuxième question?

M. KAREL MÉNARD :

2315 Oui, une très courte question. Mais juste en complément avec Madame la commissaire Forget. Le gouvernement a décrété un agrandissement à Saint-Nicéphore au mois de septembre dernier, malgré que la MRC de Drummond s'y opposait dans son schéma d'aménagement et que les affectations d'usage de la Ville de Drummondville ne le permettaient pas non plus. C'est allé en cour, aussi, dernièrement et le jugement a été rendu il y a quelques semaines, donnant raison à la MRC et à la Ville de Drummond. Je ferme la parenthèse.

2320 Ma seconde question, justement, c'est... Bien, Monsieur le président, c'est pour vous, vous la donnerez à qui bon vous semble. C'est concernant la CMM, justement. Monsieur Allaire a dit que, depuis 2006, je crois, il y avait la notion d'autonomie régionale qui était dans les PMGMR de la CMM. Et monsieur Allaire a également mentionné que, à terme, on aurait ici 117 000 tonnes, je crois, de matières résiduelles produites et 1.4 million de tonnes totales, incluant les ICI.

2325 Est-ce que la CMM, justement avec cette notion d'autonomie régionale a, depuis une quinzaine d'années, envisagé l'implantation de lieux d'enfouissement technique dans les sous-secteurs de la CMM, dans les cinq sous-secteurs? Est-ce que des études ont déjà été faites pour voir s'il y avait des lieux propices à accepter des lieux d'enfouissement technique de moyenne envergure, on parle peut-être de 200 000 tonnes environ? Rimouski-Neigette, ils vont bientôt installer un LET, il y a 36 000 personnes dans les deux MRC, donc... et ils vont faire des économies

2330

d'échelle, en plus, avec juste cette faible population. Donc, c'est quelque chose qui pourrait être envisagé sur le territoire de la CMM? Est-ce que ça a été justement pensé, travaillé?

2335

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Allaire, la question vous est destinée.

2340

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui, merci. Dans le premier PMGMR, il y a eu un exercice de fait par les cinq secteurs de la Communauté, qui a donné lieu à des rapports qui traitaient autant de la gestion des matières organiques que de la gestion des résidus ultimes. Ces rapports-là vont vous être transmis demain, dans le courant de la journée, donc vous aurez accès.

2345

Je vous dis à l'avance que le volet matières organiques a bien été étudié dans le cadre de ces rapports-là, mais le volet élimination a été étudié plus rapidement. Donc, ça n'a pas été... ça n'a pas fait l'objet d'études approfondies par aucun des secteurs, et c'est ce qu'on souhaite susciter avec la présente consultation ciblée, avant de tomber dans le grand exercice de révision globale du PMGMR.

2350

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Allaire. — Je soupçonne, monsieur Ménard, que vous saviez la réponse déjà, mais par votre... par la moue que vous avez faite, mais enfin. Ça répond quand même à votre question? Merci beaucoup d'avoir...

2355

M. KAREL MÉNARD :

Oui, je suis trop expressif de visage. C'est une lacune pour moi. Mais non, je suis content de la réponse de monsieur Allaire. Merci.

2360

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci à vous. J'appelle maintenant madame Nathalie Drapeau.

2365

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Vous m'entendez bien?

2370

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

2375

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui, très bien. Alors, je vais y aller avec... En fait, je vais me permettre peut-être une petite suggestion. On cherchait, tout à l'heure, des listes de montants de contrats octroyés. Je ne sais pas si c'est une réponse qu'on peut trouver via le site public SEAO. Comme organisme municipal qui octroie des contrats, on doit, nous, transmettre nos résultats d'appel d'offres. Alors voilà, ça peut être une piste.

2380

Ma première question, dans le document PR4.1.0, on mentionne donc qu'on n'est pas toujours en mesure de retracer la municipalité d'origine quand il y a transition par un centre de transfert. Bien, en considérant donc les bénéficiaires d'une traçabilité puis aussi, quelque part, on a un certain devoir de reddition de compte, quels sont les freins à cette traçabilité-là ou bien, et même, peut-être même les solutions? Est-ce que ce sont des freins légaux, techniques, organisationnels? Alors, voilà ma question.

2385

LE PRÉSIDENT :

Madame Langlois?

2390

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je m'excuse. Est-ce que ça faisait référence au rapport de RECYC-QUÉBEC ou...? Je ne suis pas certaine, je n'ai pas les numéros.

2395

LE PRÉSIDENT :

2400

Mais peu importe, de toute façon. Quels sont les freins à la traçabilité? C'est ça la question. Je reviendrai, tout à l'heure, pour monsieur Trudel.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2405

Oui. Donc, votre question est plus générale, je comprends très bien. Les freins à la traçabilité, de un, c'est l'utilisation... Je vais répondre bien honnêtement : l'obligation de participer à un mécanisme de traçabilité. Je le disais d'entrée de jeu, mardi. RECYC-QUÉBEC, on base nos bilans, nos études sur les données des lieux d'élimination qui sont obligatoires, donc il y a de la reddition de compte obligatoire du côté des lieux d'élimination.

2410

Du côté des installations de réemploi, recyclage, valorisation, RECYC-QUÉBEC fait des enquêtes volontaires. Donc, on se base... Et je dois dire, quand même, il y a certains groupes qui sont habitués, qui répondent très très bien; d'autres où il y a plus de suivi à faire. Donc, c'est la base, je vous dirais, là, avoir le pouvoir d'obliger ce type de déclaration là et de participation à un système de traçabilité. C'est le premier défi que je verrais.

2415

Le deuxième, c'en est un... puis c'est pour ça qu'un système de traçabilité peut être un outil pour bien suivre la matière et éviter les doubles comptages. Donc, il y a beaucoup de matières qui vont transiger par plus d'une installation au Québec, par un centre de tri, par un conditionneur, par un recycleur. Donc, bien suivre la matière puis s'assurer, au final, de la quantité qui est, au net, recyclée, ce n'est pas toujours facile, surtout, comme je le disais, parce qu'on a des déclarations volontaires. Ce n'est pas toutes les installations qu'on enquête qui veulent nous dire précisément quelle quantité qu'ils ont envoyée à quelle installation. Donc, ça peut être plus difficile de déduire.

2425

Et il y a certaines matières, puis ce n'est pas toutes, mais certaines matières qui s'en vont hors Québec. Donc, c'est sûr qu'il y a un défi de traçabilité à ce niveau-là, actuellement. Notamment, il y a des courtiers qui existent, certains vendent... achètent des matières et les vendent à des conditionneurs, recycleurs au Québec. Donc, on a quand même la trace de ces matières-là.

2430

2435 Mais tout ce qui est vendu hors Québec, c'est là que c'est un petit peu plus difficile. Donc, le marché des matières recyclables, notamment, n'est pas juste québécois, là, peut être... Il y a des marchés locaux, il y a des marchés hors Québec aussi, ontariens, nord des États-Unis, notamment, mais il y en a aussi qui peuvent être exportés plus loin que ça, là, donc c'est... Suivre à la trace sans système obligatoire, c'est plus difficile.

LE PRÉSIDENT :

2440 Merci madame. — Monsieur Trudel, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. CLAUDE TRUDEL :

2445 Oui, c'est sûr que le Ministère s'intéresse à... je dirais assez fortement au niveau de la traçabilité. Présentement, si vous avez suivi un peu les actualités passées, au niveau de la gestion des sols contaminés au Québec, ça nous a préoccupés, à un moment donné, le cheminement de ces sols-là au Québec.

2450 Donc, il y a une première tentative qui est faite présentement au niveau du côté, justement, d'instaurer un processus de traçabilité pour les sols contaminés. Et c'est sûr que c'est avec cette expérience-là qu'on va voir de quelle manière on pourrait l'implanter à plus grande échelle pour d'autres types de matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

2455 Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

2460 Pour la deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

2465 Oui, oui, absolument.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

2470 Bon, très bien. Alors, bon, la commission, évidemment, se penche sur les résidus ultimes
et... Quelle est la vision d'un... quelle est la vision à long terme pour des LET? Alors, est-ce que
c'est un puits de ressources à (coupure sonore) ? Est-ce que c'est une infrastructure qui va encore
avoir sa place dans 30 ans ou... alors que le potentiel d'espace ou de capacité aura diminué? C'est
une réflexion un petit peu plus large, là, mais qui est quand même aussi préoccupante. Donc, voilà
ma question.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, ça a coupé un petit peu. Si j'ai bien compris, vous soulevez la question : quel est le
devenir des LET sur un horizon d'une trentaine d'années ou d'une vingtaine d'années? Bien
écoutez, c'est exactement la question qui nous est posée, entre autres choses, indirectement, mais
2480 sûrement, c'est une des questions importantes dans le mandat que nous a confié le ministre.

Mais je peux quand même demander, avec l'expertise que monsieur Trudel a actuellement
du dossier, qu'est-ce qu'il voit comme... quel est le devenir des LET au Québec? — C'est un avis
personnel, je ne vous demande pas d'engager votre ministère, monsieur Trudel.

2485

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Euh, c'est... Bon.

2490 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vois que la madame a peut-être un complément de question. Je peux peut-être la laisser
faire, ça ne me dérange pas d'attendre pour être capable de mieux lui répondre.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez pouvoir réfléchir pendant ce temps-là. — Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

2500

Oui. Oui, en fait, c'est dans une perspective de puits de ressources à exploiter. Donc, en sachant qu'on enfouit encore, mais vraiment beaucoup, et qu'on enfouit des matières encore qui ont de la valeur, donc c'est vraiment sous cet angle-là que j'ai un questionnement.

2505

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est beaucoup plus clair, merci. — Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

2510

Oui, j'ai bien fait d'attendre le questionnement parce que je n'aurais peut-être pas répondu dans cette optique-là. Je comprends, donc, qu'on parle peut-être plus d'aller chercher des ressources qu'on a finalement enfouies dans les lieux d'enfouissement.

2515

Je vous dirais, il y a eu certaines tentatives, par le passé, à petite échelle, pour des lieux que... je pourrais dire, des lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition. D'aller rechercher des matériaux à l'intérieur de ça, ce n'est pas une expérience qui a été très fructueuse, je vous dirais. La qualité des matériaux, c'est un enjeu de qualité, là, je vous dirais.

2520

Et quand on a mélangé les déchets dans un endroit, si éventuellement, on en arrive à développer, mettons, une technologie ou un intérêt pour une matière en particulier -- puis je vais vous ramener à quelque chose de base par après ça -- mais si je l'ai mélangée avec d'autres choses, je l'ai souillée avec d'autres choses, bien ça va être plus difficile d'être capable d'en tirer un intérêt quelconque.

2525

C'est pour ça que le ministère... Encore une fois on se répète, là, mais c'est la hiérarchie des 3RV-E, pour avoir quelque chose de qualité, il faut travailler en amont et non pas (inaudible). Peut-être qu'éventuellement on va trouver quelque chose puis qu'on va penser que nos lieux d'enfouissement sont des mines d'or, là, mais pour l'instant, ça ne semble pas être prévisible comme ça. C'est beaucoup mieux de travailler en amont pour essayer de détourner le plus possible des matières vers l'élimination puis de favoriser une qualité des produits qu'on va être capable d'en soutirer.

2530

LE PRÉSIDENT :

2535 Madame Forget?

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE:

2540 Outre l'extraction, dans le fond, de puiser la ressource, on se posait la question, à la commission, sur les sites qui sont fermés, les vieux sites d'enfouissement finalement, les anciens sites d'enfouissement qui sont fermés ou sont près d'être fermés. Avez-vous un bilan... Bien, de un, la liste de ces sites-là, où sont-ils, quels sont-ils, c'est quoi l'état des lieux? Donc, est-ce qu'on peut...

2545 Là, je sais que les LET ont changé depuis cette époque-là, mais quand même avoir un peu l'idée du passif dont on hériterait puis qu'on doit... évidemment, la commission va se pencher là-dessus aussi, sur tant l'esprit des devenir des sites d'enfouissement à long terme.

2550 Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

2555 On peut remonter assez loin dans le temps. Je ne sais pas jusqu'où vous voulez que je remonte, mais je peux vous dresser un petit portrait historique de la gestion des matières résiduelles au Québec.

2560 Dans le passé, avant, je vous dirai l'entrée en vigueur de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement sur les déchets solides*, le premier règlement sur l'élimination des matières résiduelles, autrement dit, c'était beaucoup des dépotoirs qui existaient. Donc, chaque municipalité, quasiment, à l'époque, avait son dépotoir. Donc, il y avait 1 000 municipalités, donc on est susceptible d'avoir 1 000 dépotoirs sur le territoire québécois.

2565 En plus de ça, quand est arrivée l'entrée en vigueur du règlement sur les déchets solides, ça a... le but, c'était clair, c'était de fermer ces dépotoirs-là et d'ouvrir ce qu'on appelait à l'époque des lieux d'enfouissement sanitaire. On en a un certain nombre qui sont répertoriés, mais on n'a pas d'inventaire précis de ces installations-là.

2570 Je vous dirais, s'il y avait des problématiques peut-être particulières qui sont associées à certains lieux, ils peuvent faire partie de ce qu'on appelle, nous, au Ministère, du passif environnemental. Mais dans certains cas, il n'y a pas nécessairement une problématique importante associée à ces endroits-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2575 Donc, ce que vous dites, c'est que vous faites les suivis des LES -- retournons pas trop dans le passé -- mais les LES en tant que tels, puis vous avez des données à ce sujet-là pour ceux qui sont problématiques, est-ce que c'est ce qu'on entend?

M. CLAUDE TRUDEL :

2580 Il faut comprendre, encore une fois, que les lieux d'enfouissement sanitaire assujettis à l'ancienne réglementation, beaucoup moins d'obligations de la part des exploitants. Donc, c'est sûr qu'il y a des inspections qui peuvent être faites dans des situations où on peut craindre. Parce qu'il faut comprendre que notre grille d'inspection, au Ministère, est basée sur le principe un petit peu du risque, là. Ça fait que, chaque installation d'élimination, on a une grille qui permet de déterminer
2585 si c'est un risque élevé ou pas, puis les fréquences d'inspection de suivi vont être associées en fonction de ça.

Donc, s'il y a des lieux qui sont plus à risque, bien on va peut-être faire un suivi plus approfondi de ces endroits-là, mais il n'y a pas d'inventaire précis.

2590 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui, je comprends. Mais donc, juste pour les besoins de la commission, est-ce qu'il y aurait au moins une évaluation sommaire qui peut être faite, juste pour qu'on puisse s'en inspirer pour la vision du futur? Donc, probablement juste les LET fermés, en tout cas, ce qui serait proche d'un LET fermé, et son bilan environnemental.

M. CLAUDE TRUDEL :

2600 J'aimerais juste que vous précisiez votre question, là. Vous cherchez à avoir...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2605 Bien, en fait les sites qui sont fermés. Les sites qui ont été fermés ou qui sont proches d'être fermés, c'est quoi leur état environnemental? T'sais, c'est quoi... En ce moment, vous faites encore des suivis dessus, il y a des suivis post-fermetures pendant quelques années. À moins que vous me dites que, après un certain temps, c'est terminé.

2610 Mais ce qui est important, c'est de savoir, dans le fond, dans les sites d'enfouissement, tous les autres sites d'enfouissement qu'on va avoir dans le futur, c'est quoi les enjeux environnementaux principaux auxquels on peut s'attendre?

M. CLAUDE TRUDEL :

2615 Ce qui m'amène à vous répondre encore la même chose. Pour les anciens lieux, il n'y avait vraiment pas beaucoup d'obligation, donc c'est vraiment à la pièce, au cas par cas, où le Ministère va décider d'intervenir, de faire un suivi particulier.

2620 Je fais une énorme distinction par rapport à nos nouveaux lieux, là. Je vous ai... quand je vous ai présenté le Règlement, sommairement, je vous ai dit qu'il y avait des obligations de suivi environnementales qui étaient requis de la part de l'exploitant et, pour les lieux d'enfouissement technique qui ont été autorisés qui doivent respecter le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. Ce suivi-là se maintient par l'exploitant après la fermeture du lieu, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Il n'y avait pas de suivi puis il n'y avait pas d'obligation post-fermeture.

2625

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2630 OK, bien plus simple : il y a des LET qui sont fermés, qui ont été fermés? Je veux dire, il y en a des LET fermés?

M. CLAUDE TRUDEL :

Très peu.

2635 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

OK, mais il y en a?

2640 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2645 Donc, en réalité, pour être plus précis, parce que je comprends qu'il y a un changement vraiment drastique entre le avant et le après, là. Donc, pour les LET fermés, si vous avez des données qui seraient pertinentes pour la commission, pour savoir le devenir environnemental des futurs sites LET qui sont similaires, c'est des données comparables.

2650 Vous comprenez mieux l'esprit de la question?

M. CLAUDE TRUDEL :

2655 Je veux juste savoir jusqu'où vous vous attendez d'avoir un portrait environnemental de ce lieu-là? Moi, ce que je vais vous dire, c'est qu'ils sont obligés de faire le suivi, ils sont obligés de respecter les normes aussi. Et, s'il y avait un dépassement d'une quelconque norme, ils sont assujettis aux mêmes règles que lorsqu'ils sont en exploitation.

2660 Donc si, advenant... Parce qu'ils sont obligés, encore, de faire le traitement des eaux de lixiviation. Si, advenant le cas où il y a un rejet, à un moment donné, qui est constaté, qui n'est pas conforme, bien ils vont devoir faire les modifications. Donc, c'est pour ça que...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2665 Bien, je demande un sommaire, dans le fond... En fait, c'est toute l'activité post-fermeture, là, donc le coût public de la post-fermeture, les activités principales qui sont faites puis s'il y a des non-conformités majeures à souligner, là.

M. CLAUDE TRUDEL :

2670

OK, je vais voir ce que je peux faire, mais le coût...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2675

Je veux dire, vous avez... Pardon.

M. CLAUDE TRUDEL :

2680

Le coût public, là, je vous rappelle encore que c'est une obligation de l'exploitant. C'est sûr que si c'est une exploitation municipale ou une régie intermunicipale, quelque chose de même, ça revient à la municipalité à faire ce suivi-là. Pour une entreprise privée, c'est sûr que ça lui revient à lui de faire ce suivi-là.

2685

Ça, je n'en ai pas parlé beaucoup. Dans notre rapport, on en parle. Les lieux d'enfouissement qui ont été assujettis... autorisés suivant la procédure d'évaluation environnementale, sont, pour la plupart, assujettis, je vous dirais, à amasser de l'argent pour faire le suivi post-fermeture. Donc, il y a un fonds qui est placé en fiducie, qui permet de faire ce suivi-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2690

Oui, ça, je comprends. Mais ce que je vous propose, là, c'est que de faire un portrait des sites fermés, donc les sites LET fermés, donc un portrait d'ensemble. Et ensuite, on pourra s'échanger par écrit, pour plus de détails, là, dès qu'on aura au moins le premier portrait.

2695

M. CLAUDE TRUDEL :

Parfait.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2700

Ça vous convient?

M. CLAUDE TRUDEL :

2705 Oui,

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2710 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2715 Monsieur Trudel, j'aurais une toute petite question pour vous. Ensuite, à madame Schnebelen. Comment se fait-il que, quand je vous pose une question, si je ne ferme pas mon micro, vous me le reprochez et que ma collègue a passé tout son temps à poser des questions avec le mirco ouvert? Bon, ceci étant dit...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2720 C'est vrai, j'avais remarqué, moi aussi. Merci.

M. CLAUDE TRUDEL :

2725 Mais je ne sais pas pourquoi, excusez-moi, monsieur Zayed, Monsieur le président, je ne sais pas pourquoi...

LE PRÉSIDENT :

2730 Non, je ne veux pas de réponse. Je ne veux même pas entendre la réponse. Bon. Ceci étant dit, revenons à quelque chose de plus sérieux.

2735 Madame Schnebelen, il y a eu, à ma souvenance, une situation de résidences qui ont été construites sur l'île de Montréal, proche ou sur un lieu d'enfouissement, qui ont été obligées d'être démolies et dont les résidents ont été déménagés parce que, justement, il y avait pénétration de gaz toxique dans les résidences. Est-ce que ça vous dit quelque chose?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2740 Oui, Monsieur le président, ça nous dit quelque chose, puis peut-être que mes collègues de Montréal, qui sont en ligne, pourraient compléter. Puis c'est un petit peu dans le sens que je voulais aussi amener un complément d'information, effectivement.

2745 Pour Montréal, par exemple, les principaux enjeux sont au niveau des anciens lieux d'élimination qui sont maintenant fermés, mais comme monsieur Trudel le disait, qui ont été faits à une époque où les méthodes n'étaient peut-être pas optimales non plus. Donc, il y a des enjeux de migration de biogaz donc avec des risques explosifs et des nuisances principalement liées aux odeurs.

2750 Ça fait que, c'est sûr que nous, ce qu'on sait, c'est que la Direction régionale de santé publique de Montréal siège sur un comité de suivi des anciennes carrières avec la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement, pour justement faire le suivi d'une centaine de sites dont certains contiennent des déchets. Donc, il y a des problématiques, effectivement, locales puis effectivement, il y a eu un enjeu de cet ordre-là.

2755 Peut-être que, si vous souhaitez un complément d'information plus spécifique par rapport aux résidences qui ont notamment été impactées, on pourrait se tourner vers mes collègues de la Direction régionale de la santé publique de Montréal qui sont avec nous ce soir.

LE PRÉSIDENT :

2760 Allez-y. C'est plutôt pour illustrer un peu la chose, mais allez-y.

Mme MARION SCHNEBELEN :

2765 Oui, bien sûr. Ça fait que, je ne sais pas si Geneviève Hamelin ou... Oui, voilà.

Mme GENEVIÈVE HAMELIN :

2770 Oui, je suis là. Oui, bien dans le fond, on parle de ce qui est des événements autour du
dépotoir de LaSalle, qui se sont passés il y a très longtemps. Donc, je n'ai pas vraiment
d'information...

LE PRÉSIDENT :

2775 Exactement.

Mme GENEVIÈVE HAMELIN :

2780 ... sur ce site-là en particulier. Mais, comme ma collègue a dit, là, il y a une certaine de sites,
il y a un comité de suivi qu'on suit puis il y a des enjeux de migration de biogaz pour certains de
ces sites-là, mais c'est vraiment dans... Ce n'est pas des sites... c'est vraiment des anciens sites,
donc, qui ont été faits avant que les méthodes actuelles, là, qui empêchent la migration des biogaz
existent.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

2790 Dans votre rapport, vous avez indiqué, justement, pour les émissions de biogaz, que
certaines études montrent que -- et même au Québec, je pense -- un lieu d'enfouissement a émis
des gaz jusqu'à 50 ans après sa fermeture et plutôt... alors que les suivis, normalement, durent une
trentaine d'années après le suivi.

2795 Pourriez-vous nous dire, selon vous, si vous aviez à ne pas faire un choix, est-ce que vous
suggeriez que le suivi s'étale sur une durée minimale de 50 ans ou vous considérez qu'une
trentaine d'années serait suffisant?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2800 Monsieur le président, moi, ce que j'ai devant les yeux -- et peut-être quelqu'un pourrait me
corriger si je me trompe -- mais c'était que le dégagement de biogaz dure environ 30 ans et non
50. Mais est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous dire à quelle page...

2805 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Peut-être quelqu'un pourrait compléter la réponse.

LE PRÉSIDENT :

2810 ... si vous me donnez quelques instants.

Mme MARION SCHNEBELEN :

2815 Oui, peut-être juste... En tout cas, il me semble qu'on dit 30, mais on pourrait, avec la page, effectivement, aller...

Mme GENEVIÈVE HAMELIN :

2820 Bien nous, il y a des sites qui sont plus vieux que ça, qui émettent encore des biogaz.

LE PRÉSIDENT :

2825 Ah, voilà.

Mme MARION SCHNEBELEN :

Parce que, en fait... Oui, allez-y.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est à la page 14 :

2835

« La DSP indique que le dégagement de biogaz peut se poursuivre au-delà de 50 ans après enfouissement des déchets. »

Bon, peut-être vous pouvez voir la page, en fait. C'est la page 14, il est mentionné que -- et je cite :

2840

« Le dégagement de biogaz (période active) par les lieux d'enfouissements dure environ une trentaine d'années. »

Mme MARION SCHNEBELEN :

2845

Et voilà.

LE PRÉSIDENT :

Là, je termine la citation :

2850

« Néanmoins, dans le rapport de 2010 intitulé Avis de santé publique relatif à la présence de biogaz opaque rigolé à Lévis, la DSP indique que le dégagement de biogaz peut se poursuivre au-delà de 50 ans après enfouissement des déchets. »

2855

En tout cas, je pourrais... vous pourriez le prendre...

Mme MARION SCHNEBELEN :

2860

Vous avez raison, Monsieur le président, effectivement. C'est vraiment le *peak* qui dure 30 ans, puis ensuite, ça décline, mais ça continue effectivement à se dégager au niveau du biogaz. Vous avez raison, ce n'est pas juste 30 ans.

LE PRÉSIDENT :

2865

Et donc, je soulève juste la question. Est-ce que le suivi devrait durer plus longtemps qu'une trentaine d'années ou vous considérez que ce sont des fuites ou des émissions relativement très légères qui n'ont pas besoin de suivi?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2870 Bien, je pense que le principal enjeu, c'est de savoir s'il y a des populations qui demeurent
à proximité. Plus il y a des populations qui demeurent à proximité de ces sites, plus il est nécessaire
de faire des suivis, justement pour s'assurer qu'il n'y ait pas des situations comme la situation que
vous avez décrite plus tôt, au niveau de LaSalle. Je pense que c'est vraiment ce suivi-là,
principalement, qu'il faut... cette analyse-là qu'il faudrait faire avant de se dire s'il y a un suivi qui
2875 est nécessaire.

S'il y a des populations qui demeurent proche, je pense que ce serait effectivement
important de le faire. Est-ce que...

2880 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

Mme MARION SCHNEBELEN :

2885 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2890 Et vous, de votre côté, monsieur Trudel, dans votre rapport, enfin on semble comprendre
que le suivi dure une cinquantaine d'années?

M. CLAUDE TRUDEL :

2895 Vous faites bien de me poser la question parce que, c'est ça, je voulais compléter
l'information. Je suis d'accord avec ce qui a été avancé au niveau de la génération de gaz; ça peut
s'étendre sur de très longues périodes après la fermeture.

2900 Ce qu'on constate, c'est que dès le moment de la fermeture, on est comme au sommet de
la production de gaz d'un lieu d'enfouissement. Par après, c'est une décroissance exponentielle,
genre un peu le principe de mi-vie qui s'applique à ça. Dépendamment des conditions d'exploitation

2905 d'un lieu d'aménagement, de la perméabilité du recouvrement, la circulation des eaux à l'intérieur -- je parle pour les anciens lieux, là -- bien ça peut s'étaler sur plusieurs périodes... une longue période de temps. J'ai vu des cas où, après encore plus que 50 ans, il y avait encore présence de méthane, mais à de beaucoup plus faibles concentrations qu'on retrouve dans nos lieux actuels, mais qui sont quand même d'intérêt.

2910 Et, je vous rappelle qu'au niveau du suivi pour les nouvelles installations, les lieux d'enfouissement technique, en vertu du Règlement adopté en 2006, si vous allez à l'article 83, on dit bien que :

« Les obligations prescrites par les dispositions de la présente section... »

2915 Ça veut dire que les obligations du règlement :

« ... continuent d'être applicables, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout lieu d'enfouissement technique définitivement fermé et ce, aussi longtemps qu'il est susceptible de constituer une source de contamination. »

2920 Donc, il n'y a pas de délai dans le règlement. Je vais vous expliquer d'où vient le 30 ans par après. Il y a possibilité d'être libéré des obligations de suivi. Encore une fois, c'est les paragraphes suivants de l'article 83, qui viennent préciser de quelle manière on peut, mais il faut démontrer qu'on respecte les normes de rejets de lixiviats, qu'il n'y a plus de gaz, et caetera et caetera.

2925 Donc ça, c'est ce qui est prévu. La fameuse période de 30 ans, c'est que, comme je vous ai expliqué tantôt, certains exploitants qui ont passé par la procédure d'évaluation environnementale pour autoriser, se sont vu imposer d'amasser de l'argent pour justement faire ce suivi-là. Et la période, il fallait donner une période de temps pour accumuler l'argent, donc on a fixé cette période-là à 30 ans. Mais, au bout de 30 ans, là, s'il n'y a plus d'argent, l'obligation est quand même là, l'exploitant est quand même tenu de faire le suivi.

2930 C'est un peu le principe, là, de ce que je voulais dire un peu. Je vais imaginer, mais pollueur-payeur, c'est-à-dire que ceux qui ont envoyé les déchets, la population qui a envoyé des déchets dans un lieu d'enfouissement, paye un frais supplémentaire parce que l'exploitant charge

2935 l'équivalent de 2, 3, 1 \$ la tonne, à chaque tonne qu'il reçoit. Il met ça dans une fiducie, ça va lui servir à faire le suivi post-fermeture.

2940 Si, advenant le cas, l'exploitant n'est plus là, la fiducie va quand même être accessible parce que ce n'est pas l'argent qui appartient à l'exploitant du lieu, mais on a de l'argent pour au moins 30 ans après la fermeture du lieu. Mais les obligations réglementaires font en sorte que le suivi doit durer tout le temps après la fermeture.

LE PRÉSIDENT :

2945 Merci, monsieur Trudel. — Madame Drapeau, merci infiniment. Bonne soirée à vous, madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

2950 Merci, au revoir.

LE PRÉSIDENT :

2955 Fait plaisir. Je cède la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2960 Je vais continuer avec le biogaz, mais dans un autre contexte. Monsieur Allaire, vous avez dit, à une réponse à monsieur Ménard, là, tout à l'heure qu'il y avait eu des études pour examiner des sites potentiels d'élimination puis de traitement de matières organiques. Au niveau du traitement des matières organiques, c'est quoi les choix qui ont été faits par la CMM? Est-ce que vous avez choisi de faire des installations de compostage ou des installations de biométhanisation?

M. MICHEL ALLAIRE :

2965 La réponse rapide, c'est biométhanisation. C'est la CMM, d'ailleurs, qui a demandé, à la fin des années 2000, au gouvernement, de mettre en place un programme pour pouvoir installer des infrastructures de biométhanisation parce qu'en milieu urbain, évidemment, les nuisances faites

2970

par un centre de compostage ont une plus grande portée. Donc, l'installation de biométhanisation, qui est fermée en soi, donc qui n'a pas de... à moins d'un défaut mécanique ou technique, là, il n'y a pas d'émanations, il n'y a pas d'odeur qui sortent pendant le processus de biométhanisation. Donc, c'était la voie préférée par la Communauté.

2975

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y avait eu des analyses...

2980

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui.

2985

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

... de coût par rapport à... une comparaison du compostage puis de la biométhanisation, des différentes avenues possibles pour le traitement des matières organiques?

2990

M. MICHEL ALLAIRE :

Dans les documents que... je fais toujours référence aux documents que vous allez avoir demain, là, mais il y a les cinq études, une pour chaque secteur, avec son argumentaire matières organiques et son argumentaire matières résidus ultimes. Vous allez voir que, la plupart d'entre eux vont vers la biométhanisation.

2995

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Monsieur Trudel, dans votre document que vous aviez déposé, il y a... vous nous parlez du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Il y a un tableau qui présente les installations présentement en exploitation, installations dont le financement a été octroyé, installations dont l'admissibilité au programme a été établie.

3000

On voit, dans ce tableau-là, que la majorité des projets, c'est de la biométhanisation, là. Il y a 860 000 tonnes, au total, de matières organiques qui seraient biométhanisées, puis 285 000 tonnes qui seraient composées. Là, c'est ce que je comprends.

3005 Dans le bilan de RECYC-QUÉBEC 2018, si je ne me trompe pas, au réel, actuellement, là, il y avait 35 000 tonnes traitées par biométhanisation puis 488 000 tonnes traitées par compostage. Ça fait que, dans votre document à vous, monsieur Trudel, c'est trois quarts biométhanisation, un quart compostage, mais dans la situation actuelle, il y a... la quantité de matières organiques traitée par compostage est largement supérieure, plus de 10 fois, là, 15 fois plus grande.

3010 Je voudrais savoir : c'est quoi le... comment est-ce qu'on explique, là, que la situation qu'on constate actuellement se renverserait à ce point-là, dans le futur?

M. CLAUDE TRUDEL :

3015 Monsieur le commissaire, je vais faire... Oh, je vais faire un jaloux avec monsieur Zayed; votre micro cause de l'écho. Mais ça va me permettre de m'expliquer. Je ne le sais pas pourquoi, mais probablement que madame Forget, elle n'a pas ce problème-là parce que ça ne le fait jamais. Ce n'est pas une préférence que j'ai, là.

3020 Mais je vais céder la parole à Ernest Rickli, mon collègue, pour répondre à la question.

M. ERNEST RICKLI :

3025 Oui, bonsoir. Je n'ai peut-être pas en tête tous les chiffres que vous avez, par contre, mais si je comprends la question, c'est : comment ça se fait que nous, dans notre tableau, on identifie des quantités plus élevées qui seraient traitées par biométhanisation, comparativement peut-être au portrait qu'on peut voir sur le site de RECYC-QUÉBEC, où là, on peut voir des quantités beaucoup plus grandes au niveau du compostage?

3030 Si je comprends bien, c'est un peu cette explication-là que vous questionnez?

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3035 Bien, en fait, je veux bien... Vos chiffres, là, je n'ai pas de problème avec ça, ce n'est pas une comparaison des chiffres. Ce que je constate, c'est qu'actuellement, il y a 35 000 tonnes qui sont biométhanisées puis il y a 500 000 tonnes, là, grosso modo, qui sont compostées. C'est un rapport, là, de 1 à 15.

3040 Ce que je vois dans votre document, c'est ce qui s'en vient dans les prochaines années, c'est un renversement complet, là. On aurait trois quarts des projets qui seraient de la biométhanisation et un quart dans... ou encore des tonnages comme ... Ça, ce que je comprends, c'est que c'est un effet du programme?

3045 **M. ERNEST RICKLI :**

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3050 Est-ce que je me trompe ou...?

M. ERNEST RICKLI :

3055 Non, pas du tout, au contraire. Je pense que le programme a pu venir donner cet appui-là comme pour justement initier ces projets-là. Puis il faut comprendre que la plupart des gros projets ont opté pour la biométhanisation, tandis que peut-être les initiatives d'installations pour les plus petites municipalités ou les petits projets vont plutôt opter pour du compostage pour une question d'économie d'échelle.

3060 Mais, dans le cas où est-ce qu'on a beaucoup de matières, effectivement, donc dans les projets de Montréal, de la Semex, on a pu constater à Saint-Hyacinthe aussi. On a des volumes relativement importants, ce qui amène aussi le fait d'économie d'échelle puis aussi les subventions, les appuis que le programme a pu donner, a donné ce souffle-là pour initier ce type de projet là.

3065

3070 Et, dans ces cas-là, cette quantité de matières qui est traitée, bien génère aussi ce qu'on appelle le biogaz, qui a une certaine... Je ne peux pas dire un très grand revenu, mais contribue aussi à bonifier les projets. Aujourd'hui, je crois que le revenu du biogaz -- que je n'ai pas nécessairement en tête -- mais avec l'initiative de nos collègues de l'Énergie, fait en sorte que les prix ont augmenté, ce qui a donné un certain engouement.

3075 Mais lorsqu'on parle d'un projet comme... justement de Montréal, bien c'est des énormes quantités de matières, ce qui fait en sorte que ça fait... la balance, on peut dire ça, entre la quantité qui sera biométhanisée versus compostée, bien ça ne prend pas beaucoup de gros projets pour changer cette balance-là.

Et oui, vous avez raison, le programme a fait une différence dans ces choix-là.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3080 Ce que je comprends de ce que vous me dites, c'est que le programme favorise la biométhanisation par rapport au compostage, là? C'est ça que je comprends ou...

M. ERNEST RICKLI :

3085 En fait, sans dire qu'il le favorise, parce que dans le fond, le programme ne favorise pas. Il offre peut-être une plus grande offre financière, donc il donne un peu plus d'argent pour les projets de compostage parce qu'on paye, on offre une subvention qui est attachée à la quantité de matières, donc à la tonne. Donc oui, on offre un montant d'argent plus élevé pour les tonnes biométhanisées, mais c'est des projets qui coûtent plus cher également.

3095 Donc, sans vouloir faire une préférence entre les deux types de traitement, ce qu'on s'aperçoit, c'est que les plus gros projets décident d'aller vers cette technologie-là de biométhanisation, pour diverses considérations. Mais la production de biogaz en est une également. Donc, mais le fait d'offrir une subvention, le fait d'offrir une aide, bien effectivement, ça a donné un certain avantage, peut-être, à installer... à déployer des installations.

Par contre, je ne pourrais pas dire qu'il y a une préférence vers la biométhanisation, mais les plus gros projets, effectivement, optent pour cette biométhanisation-là pour différentes

3100 considérations. On parle de biogaz, mais je pense que monsieur Allaire en a également mentionné une, qui, étant donné que c'est des endroits qui sont fermés, ils offrent aussi certains avantages au niveau des odeurs, au niveau de la gestion de l'ensemble de la matière, en fait.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3105 Le Ministère a conçu ce programme-là, qui existe quand même depuis un certain temps, là, si je ne me trompe pas. Est-ce que vous êtes en mesure de donner, pour un projet typique, selon vos analyses, c'est quoi le coût par tonne avant subvention, là, pour de la matière organique pour la biométhanisation, pour le compostage, pour l'enfouissement puis pour l'incinération?

3110 Quand on examine un projet, j'imagine que cette analyse-là est faite, pour voir la comparaison de ces coûts-là. Est-ce qu'on est capable d'avoir des données, par rapport à ça?

M. ERNEST RICKLI :

3115 On peut avoir des données des projets actuels qu'on a financés. On ne fait pas de comparaison nécessairement de coûts. Ce qu'on fait, c'est plutôt qu'on offre une aide à la tonne, donc on a des plafonds d'aide pour les différents types de traitement. Et on distingue, aussi, du compostage ouvert versus du compostage fermé. Donc, lorsqu'on fait du compostage dans un bâtiment, on va offrir une aide plus élevée.

3125 Donc là, c'est vraiment l'aide qu'on va offrir, mais on ne fait pas d'évaluation et on ne propose pas, non plus, au promoteur, une comparaison entre les différentes technologies. Pour de la biométhanisation, le programme, je pense qu'ils offrent 1 000 \$ la tonne traitée; un 800 \$, je pense, pour biométhanisation.

3130 Mais ça, je pourrais peut-être, sans vous donner les chiffres parce que je ne les ai peut-être pas tous en tête, on pourrait vous transmettre les informations du programme qui donnent le détail, un peu, de l'aide financière qui est offerte. Mais on ne fait pas de comparaison pour un choix de technologie, par contre.

C'est vraiment les municipalités, les promoteurs qui vont faire une étude de pré faisabilité pour eux-mêmes faire le choix en fonction de l'opportunité économique qu'ils peuvent en faire.

3135 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais vous êtes quand même capable... Avec les projets qui ont été faits, vous êtes capable de me dire, pour les projets de compostage qui ont été faits, le coût par tonne... -- pas juste le coût de subvention, là -- le coût par tonne puis, pour les projets de biométhanisation qui ont été faits, le coût par tonne?

3140 **M. ERNEST RICKLI :**

Oui.

3145 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Vous êtes capable, pour que je puisse...

3150 **M. ERNEST RICKLI :**

Oui.

3155 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Puis le coût de... pour le coût d'enfouissement, si ces matières-là étaient enfouies, ça coûterait combien par tonne, si on le compare au coût de compostage? Puis si ces matières-là étaient incinérées, je ne sais pas des incinérateurs, il n'y en a pas... on parle sur une base théorique, mais qu'est-ce que ça coûterait?

3160 **M. ERNEST RICKLI :**

Bien, pour ce qui est de l'élimination, je pourrais voir, là, peut-être avec mon collègue Claude. Mais, pour ce qui est du traitement, on pourra vous fournir les informations.

3165

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Monsieur Allaire, par rapport au coût pour la... ce que je comprends, pour la CMM, il y a... ce n'était pas le paramètre de base, là, c'était plus la question de nuisances, là?

3170

M. MICHEL ALLAIRE :

Oui, mais je vais quand même répondre à votre interrogation du déséquilibre entre compostage et biométhanisation.

3175

C'est que, en 2010, quand le programme a été lancé, il y a eu beaucoup de villes qui se sont... ou de MRC, de regroupements, qui ont mis le pied dans la porte et qui ont fait des demandes de subvention.

3180

La plupart de ces projets-là, depuis le temps, sont tombés à l'eau. Il y a évidemment celui de Varennes, que j'ai parlé tantôt, qui est en exploitation. Je parle du territoire de la Communauté, je ne parle pas de Saint-Hyacinthe ni Rivière-du-Loup, là. Il y a Montréal, Laval, qui sont en bonne voie de planification, mais qui ne sont toujours en exploitation. Donc, ce qui fait en sorte que, si vous prenez le fait que les collectes de bacs bruns ont été implantées dans la plupart des municipalités, mais que les usines ne sont pas encore construites ni en exploitation, vous avez votre explication pour votre total de tonnage composté plutôt que biométhanisé.

3185

Vous allez aussi avoir, demain, encore une fois, dans la liste qu'on va vous transmettre, on a fait une étude qui porte spécifiquement sur les projets de biométhanisation et de compostage, qui étaient prévus sur le territoire et leur devenir, c'est-à-dire les raisons pourquoi certains projets n'ont pas été... sont pas allés de l'avant.

3190

Et une certaine analyse, là, de coût d'exploitation versus le tonnage et tout ça. Donc, vous allez avoir ça dans le cadre d'une étude portant spécifiquement sur ce sujet-là.

3195

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3200 Monsieur Rickli, des projets de biométhanisation, est-ce que c'est rentable? Est-ce qu'il y en a des projets qui sont rentables, qui n'ont pas besoin de subvention, qui, comme tels, vont générer des profits?

M. ERNEST RICKLI :

3205 Je crois qu'il y a quand même des... Bien écoutez, je n'ai pas l'information à proprement dite, on ne suit pas ce type de projet là, je crois. Par contre je crois que oui, il y a des projets de biométhanisation qui sont partis sans subvention. Mais très peu. Très peu, au Québec, là, pour l'instant.

3210 La question de rentabilité, pour moi, est peut-être un peu... je me questionne, dans le sens que ça reste quand même une installation de traitement de la matière. Donc, c'est quand même un service, entre guillemets, public, où on souhaite faire du traitement. C'est sûr que, chaque site perçoit un frais à l'entrée. La biométhanisation permet, comme je mentionnais, de produire du biogaz qui peut offrir un certain retour financier.

3215 Ensuite, il nous reste le digesta qui doit être épandu. Donc, en général, le digesta n'a pas beaucoup de valeur, donc les gestionnaires de site n'ont pas... Donc, c'est plutôt un coût, des fois, qui peut être généré, pour pouvoir recycler ce digesta-là. Ou, à zéro coût en fonction, s'ils peuvent avoir un certain montant.

3220 Mais, en agriculture, en général, les coûts sont... si on le recycle en agriculture, pour l'instant, les marchés pour le digesta, ne sont pas si élevés que ça comme rendement économique, là, comme ressource financière qu'ils peuvent en retirer.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3225 Oui, au niveau de rentabilité, là, je comprends. Je pensais aussi à considérer qu'il y a un coût évité, là. C'est-à-dire qu'on évite le coût d'enfouissement, là, donc il y a rentabilité ou il y a une économie par rapport à ce que ça coûte l'enfouissement. C'est plus dans ce sens-là que je posais ma question.

3230 Est-ce que, faire un projet de biométhanisation, c'est moins dispendieux à terme pour la municipalité qu'un projet de... que d'enfouir carrément la matière organique?

M. ERNEST RICKLI :

3235 Bien écoutez, c'est sûr que, ce qu'on apporte, c'est d'enfouir la matière organique a un coût environnemental, aussi, là, dans le sens qu'elle génère des GES, comme on mentionnait, du méthane, tout ça. Donc, on ne souhaite pas faire cette comparaison-là, dans le sens que c'est... Je crois que, ce qu'on souhaite, c'est vraiment la détourner de l'enfouissement, donc ce n'est pas une question de coût puis ce n'est pas une question de rentabilité. Ce n'est pas... nous, ce qu'on
3240 préconise, ce n'est pas un choix entre les deux. Donc, la matière organique ne devrait pas aller à l'enfouissement et elle devrait être traitée.

Est-ce que le coût de traitement de la matière organique est beaucoup plus élevé que l'élimination? Écoutez, on en a parlé. Je pense que les coûts, on n'avait pas nécessairement toutes
3245 les réponses concernant les coûts par rapport à l'élimination. Je pourrais toujours continuer à en discuter avec mes collègues, mais ce n'est pas une comparaison, comme je disais, qui, pour nous, est très... En tout cas, ça ne fait pas partie nécessairement des choix.

Donc, on a tenté de mettre un programme pour justement favoriser ce choix-là pour vraiment
3250 détourner cette matière-là de l'élimination et offrir des installations qui ont un coût raisonnable. Parce que l'aide est quand même très élevée pour... En tout cas, notre programme, on pense qu'il est généreux, justement pour favoriser la mise en place d'installations sur l'ensemble du territoire, pour offrir cette voie-là de traitement.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3255 Mais on est quand même dans la dynamique dont ma collègue parlait tout à l'heure, où tant que ça coûte moins cher d'enfouir, c'est sûr qu'on a toujours l'intention de réduire, mais tant que ça
3260 coûte moins cher d'enfouir, on part avec une *strike*, comme on dit, là. C'est beaucoup plus difficile de justifier alors que... C'est dans ce sens-là que je voulais le dire.

Puis, est-ce qu'il y a eu des analyses qui ont été faites, par rapport à ça, que vous pourriez nous transmettre, pour qu'on comprenne bien, là, toute cette dynamique-là de choix, finalement?

M. ERNEST RICKLI :

3265

Je ne pense pas qu'on ait fait d'analyse parce qu'en fait, le choix, est-ce qu'on est dans une situation de choix, dans le sens qu'on a... Bien oui, on a une politique. On a mis en place, aussi... Oui, on a parlé de la redevance tout à l'heure. On a mis aussi en place une redistribution de la redevance auprès des municipalités, qui incite les municipalités à mettre en place des collectes et à traiter.

3270

C'est vrai qu'on n'a pas de règlement qui interdit. Donc, on a n'a pas encore un règlement qui interdit l'enfouissement de la matière organique, mais on a plusieurs outils et des leviers économiques qui orientent le choix de ne pas envoyer cette matière à l'élimination. Le programme vient justement, sans avoir fait d'étude entre, justement, le différentiel économique entre les deux options.

3275

Les municipalités ont aussi l'obligation de gérer, aussi, les matières à travers leur planification. Donc, le choix devient... m'apparaît, en tout cas, moins être un choix, donc devient plus, à travers l'ensemble de ces outils-là, une obligation de gérer la matière organique autrement que par l'élimination. Donc, ce n'est pas nécessairement qu'un choix économique ici, mais c'est plutôt l'ensemble des outils qui ont été mis en place pour orienter ce traitement-là et cette... bien cette voie de traitement de la matière organique.

3280

LE PRÉSIDENT :

3285

Je me permets juste un mot. Donc, je comprends, dans mon terme, ça sera un choix idéologique et pas seulement économique?

M. ERNEST RICKLI :

3290

Bien, je crois que c'est plus qu'idéologique. C'est un choix de société, dans le sens que le fait d'avoir mis autant de programmes, autant de leviers, bien devient pas seulement idéologique, là. C'est quand même beaucoup... beaucoup de... je dirais de moyens qui ont été mis en place pour permettre de justement orienter cette matière-là au meilleur endroit possible.

3295

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3300 Mais avec tous les incitatifs économiques qui ont été mis en place, vous parlez de l'augmentation des coûts d'enfouissement par la redevance, vous parlez du programme de subvention. Finalement, est-ce que, dans ces conditions-là de... une obligation réglementaire de ne plus enfouir de matière organique pourrait être envisagée?

M. ERNEST RICKLI :

3305 Bien c'est un peu ce qu'on amène dans la stratégie de la valorisation de la matière organique. Étant donné que la politique avait identifié cette voie réglementaire là du bannissement de la matière organique à l'enfouissement, au lieu d'arriver avec un bannissement, la stratégie est venue plutôt d'offrir les moyens pour pouvoir traiter, donc d'offrir des lieux de réception de ces matières-là. Et dans la stratégie, à la toute fin, on dit : Bien si jamais on n'arrive pas à détourner cette matière-là, la voie d'un bannissement réglementaire devrait continuer d'être envisagée, effectivement.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3315 Puis à quel moment on va le savoir?

M. ERNEST RICKLI :

3320 La stratégie, c'est une stratégie de 10 ans, donc 2020-2030. On souhaite faire un bilan de mi-parcours en 2025. En 2025, on aura un meilleur, je dirais... avec nos objectifs aussi de plan d'action, ainsi de suite, mais en 2025, on doit faire un bilan de cette stratégie-là, pour voir est-ce que nos outils ont bien opéré pour arriver à l'objectif qu'on souhaitait. Si ce n'est pas le cas, bien oui, ces moyens-là, donc de 2025 à 2030, ça va être d'autres moyens pour pouvoir arriver aux objectifs finaux de 2030 de la stratégie.

3325
3330 Donc, j'aurais tendance à penser qu'en 2025, on va pouvoir dire : Oui, ça nous prend un règlement de bannissement ou bien... Nos outils qu'on a mis en place, l'ensemble des leviers, l'ensemble des incitatifs ont permis effectivement d'atteindre les objectifs qui étaient envisagés.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3335 Je vous remercie. J'aurais une question à monsieur Hébert, du ministère de l'Énergie et
Ressources. Le ministère de l'Énergie et Ressources a un programme de subvention. Vous
l'appellez le Programme de soutien à la production de GNR.

3340 J'ai lu, dans les conditions de... je ne me rappelle plus du... c'est du programme de
traitement des matières organiques ou dans le vôtre, là, qu'un projet ne peut pas être subventionné
par les deux programmes. C'est un ou l'autre, là, ce que je comprends. Mais je voudrais savoir
pourquoi. Pourquoi vous avez un programme pour le soutien à la production de GNR alors qu'il y
a déjà un programme du ministère de l'Environnement qui couvre ces aspects-là de
biométhanisation?

M. DAVID HÉBERT :

3345 Oui, bien c'est... C'est David Hébert, en fait, là. Dans le fond, on se veut complémentaire.
C'est notre objectif premier, nous, c'est vraiment un objectif de transition énergétique, de production
d'énergie. L'enjeu du MELCC, c'est plus une gestion des matières résiduelles puis d'éviter leur
élimination, en fait.

3350 Nous, on a vraiment... on veut faire une production énergétique, ça fait qu'il y a d'autres
matières résiduelles qui sont... d'autres matières organiques qui ne sont pas nécessairement... qui
proviennent des municipalités ou ces choses-là, qui peuvent être valorisées, qui sont...
actuellement qui sont recyclées aux champs ou qui sont déjà valorisées, mais que nous, on veut
3355 donner une condition supplémentaire pour qu'ils puissent en faire une valorisation énergétique de
ces matières organiques là, qui ne sont pas nécessairement des matières qui sont... des matières
résiduelles qui étaient destinées à l'enfouissement.

3360 C'est pour ça qu'on veut... Ça, c'est un des points. On veut aussi profiter du potentiel que
les sites d'enfouissement actuel, qui utilisent... qui brûlent les biogaz. On veut trouver une façon de
valoriser ce biogaz-là en remplaçant des combustibles fossiles qui sont... t'sais, du gaz naturel
d'origine fossile et de l'envoyer dans les réseaux gaziers, en fait. Ça fait qu'on finance un peu le
raccordement de ces sites-là au réseau gazier des distributeurs.

3365 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Juste pour comprendre...

3370 **M. DAVID HÉBERT :**

Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3375 ... vous me dites que le... Parce que les lieux d'enfouissement technique, il y a des lieux d'enfouissement technique qui captent le biogaz, qui le traitent et qui l'injectent dans le réseau.

M. DAVID HÉBERT :

3380 Oui.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3385 Ou, en tout cas, Sainte-Sophie l'envoie... son biogaz était envoyé là, jusqu'à... -- je ne sais pas si ça se fait encore -- à l'usine Cascade. Il y avait aussi Saint-Thomas, qui injectait directement dans le réseau de TQM, là.

3390 Comment est-ce que... eux autres, ils le font, là. Il n'y a pas besoin de programme ou... Est-ce que je comprends mal, là, pour... Peut-être parce que je ne comprends pas qu'est-ce que... qu'est-ce qui manque, là, pour que ça fonctionne.

M. DAVID HÉBERT :

3395 Bien c'est que, dans certains cas, c'est que les projets ne sont pas suffisamment rentables économiquement pour que le gaz soit acheminé dans le réseau gazier. Ça fait que nous, on souhaite favoriser ces projets-là parce qu'on veut assurer une transition énergétique, avoir accès à du gaz naturel renouvelable en remplacement des combustibles fossiles. Ça fait qu'on veut encourager cette... la production de GNR, en fait.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3400

Puis les conduites pour rejoindre le réseau font partie des coûts qui peuvent être...

M. DAVID HÉBERT :

3405

Oui, bien c'est souvent une barrière... Oui oui, exactement. C'est souvent une barrière à l'entrée, dans le fond, pour ce type de projet là. C'est des coûts assez importants, ce qui fait que ce n'est pas nécessairement toujours rentable pour un site de faire ces investissements-là pour commercialiser le gaz. Ça fait que nous, on subventionne une partie de ces coûts-là, pour rentabiliser un peu ces projets-là puis permettre d'avoir... de donner accès à l'énergie, là. Parce que nous, c'est le point qu'on cherche à mettre de l'avant, là.

3410

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3415

Mais j'essaie de comprendre c'est quoi l'objectif du programme. C'est... Vous dites que c'est de produire de l'énergie renouvelable, mais c'est quoi, pour réduire le...

M. DAVID HÉBERT :

3420

Les (inaudible) de GES.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

... les émissions de GES?

3425

M. DAVID HÉBERT :

Oui, exactement.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3430

Fondamentalement, c'est ça, le programme?

M. DAVID HÉBERT :

3435 Oui. T'sais, on a dit... Dans le fond, dans notre politique énergétique 2030, on a des objectifs
de réduction des... de un, des objectifs de... c'est un objectif de transition énergétique. Puis on a
des objectifs d'augmentation de la production de bioénergie, en fait. Puis on veut faire une
transition, passer de l'énergie fossile vers de l'énergie qui est plus produite localement puis des
nouvelles énergies renouvelables. Ça fait que nous, on veut favoriser le développement de ces
3440 projets-là.

Dans le cas des lieux d'enfouissement auxquels on veut favoriser... Parce que ça demande
un traitement, là, du biogaz. Dans les coûts de ces projets-là, tu as le traitement de biogaz puis tu
as le raccordement au réseau gazier. C'est les deux composantes fondamentales. C'est ça, on
essaie de valoriser ces... de favoriser ces projets-là, pour... dans une optique de production,
3445 d'augmentation de production.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3450 Je vous remercie.

M. DAVID HÉBERT :

3455 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Forget.

3460 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui. Moi, c'était, dans la présentation de monsieur Allaire. Vous parliez que vous, dans le
fond, la Ville de Montréal... bien la CMM, excusez-moi, ne collecte pas les déchets institutionnels
des commerces ainsi que l'industrie, c'est ça. Quelles sont les raisons qui ont mené à ce choix-là,
3465 là, si évidemment, c'est connu?

3470 Puis évidemment, parce qu'on sait, de par les rapports de RECYC-QUÉBEC et ainsi que le ministère responsable de l'environnement, que les ICI n'ont pas des performances aussi intéressantes que peut-être les déchets des citoyens. Alors, je voulais juste savoir... Bien en fait, c'est surtout en termes de détournement, là, hein.

3475 Donc, qu'est-ce qui a fait que, à la Ville, ce n'est pas elle qui s'en occupe? Parce que quelque part, c'est sûr que, dans un point de vue juste instinctif, c'est sûr que dans les quartiers très denses, on ne voit pas trop la logique d'avoir deux systèmes de collecte. J'imagine que, dans des quartiers moins denses, peut-être.

3480 Mais juste m'expliquer comment ça fonctionne puis pourquoi c'est comme ça? Et là, j'ai vu que c'est dans vos objectifs de consultation de voir si vous devriez l'internaliser ou pas. Alors, j'aimerais vous entendre davantage là-dessus.

M. MICHEL ALLAIRE :

3485 OK. Au départ, il n'y a aucune... les villes doivent s'occuper des déchets des résidences. C'est comme dans leur compétence de base. S'ils prennent... c'est un choix d'ajouter les institutions, les commerces et c'est un choix qu'elles doivent faire en fonction -- puis je prends l'exemple... monsieur Bernier n'est pas là ce soir, mais bon -- je prends l'exemple de Québec qui a une installation d'incinération. Donc, Québec a dit, à un moment donné dans l'histoire : Tous les déchets de Québec vont s'en aller à l'incinérateur parce qu'on l'exploite, on a fait nos calculs, et caetera, et caetera.

3490 L'idée qu'on pose la question à ce moment-ci, c'est un peu dans le même esprit. C'est genre : si la réflexion nous amène vers une installation publique d'élimination, bien là, est-ce qu'on continue à ignorer et partager l'assiette avec le privé qui va continuer ses affaires en privé, justement, et les déchets des résidences vont aller dans une installation publique? Ce qui n'est pas, à mon avis, souhaitable, mais on verra l'issue de la consultation. Mais c'est un peu dans cet esprit-là.

3500 Il faut se rappeler que, jusque dans le milieu des années 95, la Ville de Saint-Hyacinthe, qui n'est quand même pas un village, là, n'avait pas municipalisé les collectes dans les résidences. Chaque citoyen avait un contrat avec un entrepreneur privé. Donc, dans une rue, vous pouviez

avoir 14 camions dans une journée, qui allaient faire le 830, le 852 puis le 727. Le lendemain, un autre camion qui arrive, une autre couleur, qui va faire le 754, et caetera. Donc... Et en plus, les commerces, tout ça était mélangé.

3505 Ça, cette municipalisation-là a eu lieu dans les années 95. Ce n'est quand même pas... on ne parle pas des années 50, là. Donc, c'est vraiment tout un épisode, toute une gradation dans les façons de faire.

3510 Et la ville, par exemple, de Montréal, n'a pas manifesté l'intention d'étendre sa collecte. Les autres non plus, là. Parmi les 80, il n'y a que de petits secteurs, certains secteurs très ciblés, là, qui ramassent tout. Mais c'est très... c'est marginal. Donc, pour l'instant, on préfère dire que l'ensemble du territoire ne couvre pas les ICI, les gros. On ne parle pas petits commerces de coin de rue, de petits salons de coiffure, et caetera. Ça, les villes les ramassent, là. Ça, il n'y a pas de... Mais on parle des gros, là. On parle Place Ville Marie, CHUM, Université de Montréal. Il n'y pas... la Ville n'a aucunement l'intention de se mêler des déchets de ces institutions-là, entre autres.

3520 La grande industrie, par contre -- je voudrais juste apporter une précision -- quand ils ont un type de déchet très spécifique, en grande quantité, souvent, il est recyclé. Il n'y a pas de... une industrie qui a énormément de déchets de métal, par exemple, c'est recyclé. Il ne faut pas... Donc ça, c'est plutôt... ce n'est pas vraiment... L'idée... le problème, entre guillemets, est vraiment entre les deux. Quelque chose qui est comme moyennement gros, juste assez gros pour avoir plein de déchets mélangés, mais pas assez gros pour avoir plein de déchets déjà triés, faciles à aller chercher et à recycler.

3525 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci, bien expliqué. Puis j'avais peut-être, sur la même...

3530 **M. MICHEL ALLAIRE :**

(Inaudible). Non, je voulais juste apporter une petite précision, tantôt, quand vous parliez, le dossier de LaSalle est venu sur le sujet. J'ai transmis à madame Sebareme une étude de l'INSPQ qui a été faite en 87, qui fait le tour au complet du dossier du dépotoir de Ville LaSalle.

3535 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci. Puis, pour RECYC-QUÉBEC, je voulais savoir c'était quoi la tendance? Donc, à la CMM, il n'y a pas de collecte des ICI. Dans les autres municipalités du Québec, ou les regroupements, là, est-ce qu'il y a une tendance de collecte de ICI faite par la municipalité versus
3540 faite par le privé puis est-ce qu'il y a une incidence sur la performance des ICI, ou il n'y a pas nécessairement de corrélation?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3545 Merci pour la question. On voit vraiment différents cas de figure à travers le Québec. On a des municipalités, on avait les gens de la CMQ avec nous, hier, puis il y aura une session régionale à Québec, particulièrement, là. Ils ont une stratégie de desservir les institutions, les commerces, les industries parce qu'ils veulent aussi limiter au maximum les quantités envoyées à l'incinérateur, qui est aussi sous leur gestion. Donc, ils ont prévu, là, desservir... ils desservent actuellement pour
3550 la collecte des matières recyclables.

Donc, on voit les deux cas de figure, je vous dirais. Il n'y a pas de tendance claire, puis des fois, ce n'est pas nécessairement les mêmes entreprises qui vont être desservies pour la collecte des matières recyclables que pour la collecte des matières organiques. Ça peut dépendre des
3555 quantités, ça peut dépendre des conditions que va fixer la municipalité. Elle peut dire, par exemple : Je vais vous fournir trois bacs, puis c'est tout. Donc, des fois, ce n'est pas assez.

Dans certaines régions, effectivement, où il y a peut-être moins d'offres de collecteurs privés ou d'autres organisations, le fait que la municipalité offre le service donne un choix intéressant pour
3560 les entreprises. Ça fait que, on a vraiment les deux cas de figure.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3565 Mais au niveau des performances, mettons, disons, là, est-ce qu'il y avait des meilleures pratiques que vous avez observées, qui fait que les ICI ont des meilleurs taux de détournement que la moyenne que vous nous avez présentée dans votre rapport, là, qui était de 5 %, puis dans les objectifs, on souhaite aller à 60.

3570 Donc, c'est quand même un gros défi, alors est-ce que vous avez étudié les meilleures pratiques par rapport à la collecte des ICI, notamment?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3575 Bien, je peux vous donner l'exemple que j'ai passé vite quand on a fait la présentation, d'un secteur particulier qui a une performance quand même très élevée puis qui n'est pas nécessairement desservi par les collectes municipales, comme le disait monsieur Allaire, de par l'ampleur des quantités qu'il traite, c'est le secteur agroalimentaire. Il y avait des études, puis dans notre bilan 2018, on présente une mise à jour. Ce secteur-là gère une grande proportion de ces matières organiques déjà, parce qu'il y a une question, aussi, de... donc ils peuvent diriger ça vers des sous-produits, par exemple pour l'alimentation animale, vers le compostage, le recyclage.

3580 Donc la desserte n'est pas toujours en adéquation directe avec la performance pour l'entreprise. Puis RECYC-QUÉBEC, on a... je peux vous donner un autre exemple, là, que j'ai en tête. RECYC-QUÉBEC, on offre un programme de reconnaissance pour les entreprises, qui permet... qui s'appelle *ICI on recycle +*, qui permet de suivre, pour eux, leur performance, mais aussi de reconnaître les efforts dans la réduction et la valorisation de leurs matières résiduelles. Et l'exemple que j'ai en tête, c'est le groupe St-Hubert, qui était la première chaîne de restaurants à tester l'ensemble de ses restaurants à notre programme, donc, incluant la collecte des matières organiques.

3590 Donc, je vous dirais, je pense que la... peut-être que l'offre ou la desserte de chacun des restaurants peut varier selon la municipalité, mais un des éléments clés, quand on parle en entreprise, c'est beaucoup l'engagement, la volonté de faire le pas vers cette étape-là, mais surtout les bénéfiques. Parce qu'il y a un coût, c'est sûr, au début, d'implanter, de mettre du temps pour mettre en place les équipements, former peut-être un comité, des choses comme ça, mais il y a des économies récurrentes parce que ça limite... ça diminue grandement les quantités éliminées. Surtout, ça va permettre de réduire les coûts associés à ces quantités éliminées.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3600 Je pense que, pour la commission, ce qui nous intéresse, c'est d'avoir l'espèce de... toutes les actions qui ont été faites dans différentes municipalités... Bien en tout cas, certaines actions,

3605 des catégories d'action que vous avez observées, qui ont été particulièrement porteuses parce que je crois que les... vos rapports sont quand même clairs que c'est à ce niveau-là que le bât blesse, là.

3610 Donc, si les ICI sont les meilleures, l'atteinte de vos objectifs sont... il y a plus de chances qu'elles arrivent. Et donc, c'est quoi qui a été mis en place à ce jour, dans certaines municipalités, qui ont été particulièrement gagnants et desquels les autres municipalités devraient s'inspirer pour s'y rendre? Alors c'est un peu... Donc, outre les exemples ou quelques cas de figure de secteur, je pense que c'est un portrait d'ensemble, là, qu'on recherche.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3615 Ce que je peux vous partager rapidement, là, qu'on a déjà de disponible, c'est au niveau municipal, on a des cas qui sont documentés de performances municipales, sur notre site Internet. Même chose, si on parle vraiment de matières organiques. Même chose aussi, là, on a des exemples de gestion des matières organiques par des entreprises sur notre site Internet, donc je pourrais partager les liens rapidement.

3620 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Merci.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. D'accord, alors allez-y, monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3630 Juste parce qu'on est dans les matières organiques avec les ICI. Dans votre rapport, vous séparez l'industrie agroalimentaire des ICI. Qu'est-ce que ça comprend, ça, quand vous parlez de l'industrie agroalimentaire, c'est des industriels ou ça inclut les restaurants, les... Qu'est-ce que ça couvre?

3635

M. FRANCIS VERMETTE :

3640 Ça va comprendre les grandes industries. Ça ne comprendra pas tout ce qui va être les commerces, les restaurants, les choses comme ça, non, font partie de ce qu'on inclut. Mais quand on va parler de l'agroalimentaire, c'est vraiment de l'industrie de l'agroalimentaire, de la transformation agroalimentaire.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3645 Si vous me permettez aussi, en complément de la réponse puis dans le partage d'information que je vais vous faire, on a, à la fin de l'année dernière, aussi, parce qu'effectivement, le taux de recyclage, si on exclut l'agroalimentaire, est assez limité. Il y a un appel de propositions d'un petit peu moins de 9 M \$ qui a été lancé du côté de RECYC-QUÉBEC l'an dernier. On a reçu pratiquement 50 projets et l'analyse est en train de se compléter et on sait déjà, aussi, qu'on a un
3650 10 M additionnel.

Donc, comme on le fait dans un peu l'ensemble des projets qu'on finance, on documente les résultats. Donc, ce que je vous partageais tantôt sur les symbioses industrielles, c'est les retombées des projets qu'on supporte, et on en fait aussi des cas à succès. Donc, on a une vitrine de cas qui nous permet, après ça, d'alimenter la réflexion de d'autres joueurs.

3655 Donc, dans ce cas-là, on aura peut-être... on le disait, là, l'appui financier peut être un accélérateur aussi au déploiement de projets, à la fois de réduction, de symbiose des matières organiques, mais aussi de récupération ou de recyclage dans ce secteur-là, qui a besoin qu'on investisse des efforts additionnels.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3665 Oui, parce que je m'en allais là, là. Dans votre document, on dit qu'il y a 22 % des ICI qui ont accès à de la collecte de matières organiques, mais le taux de valorisation est très très faible, là. C'est 5 %, là. Alors, il y en a 22 % qui ont accès, mais il y a juste 5 % de... Ce n'est quand même pas... Puis ce 5 % là, c'est 50 000 tonnes, donc ça veut dire qu'il y a 1 million de tonnes, là. Si je fais 50 000 tonnes divisées par 5 %, là, ça fait beaucoup de matières organiques, dans le ICI, qui n'est pas valorisé, là, actuellement.

3670 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Effectivement. Puis dans la suite, aussi, de ce qu'on souhaite faire, mais c'est non seulement de permettre de détourner les matières organiques de ce secteur-là, de l'élimination, aussi encourager des projets qui vont nous permettre de -- je vais le dire comme ça -- remonter dans la hiérarchie dans la 3RV.

3675
Donc, je vous le disais, là, par exemple, si on est capable de prendre des matières qui étaient destinées soit au compostage ou à la biométhanisation puis plutôt les destiner, par exemple, à la consommation humaine ou animale, c'est des choses qu'on voudrait aussi appuyer parce que ça permet d'utiliser l'aliment pour... Il a été produit pour être mangé et pas nécessairement pour être composté, donc c'est ce qu'on souhaite faire aussi, dans la prochaine mouture.

3680
Donc, ça va être intéressant. Puis j'aurais bien voulu vous partager, on le fera quand ça sera disponible, l'ampleur des projets qui ont été... en fait, la diversité des projets qui ont été retenus. Puis, particularité aussi, dans ce programme-là, on a, dans le cadre de l'analyse, fait des quantifications préliminaires, aussi, des réductions de GES associées aux projets. Donc, ça a fait partie de l'analyse et c'est de l'information qui va être disponible, aussi, à la fin, donc quand on va mesurer les retombées des projets.

3685
3690 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

3695 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ceci nous permet de clore la troisième séance. Merci infiniment de votre participation et de vos réponses. Nous nous rencontrerons demain, à 13 h 30. Bonne fin de soirée.

3700 **SÉANCE AJOURNÉE AU 25 MARS 2021, À 13 h 30**

3705 Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience
que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3710 

Vanessa Lagacé, s.o.